

## AVIS DE CONVOCATION

Réunion du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion  
(CÉÉDI) du Conseil scolaire Viamonde – **Réunion N° 3**

<b>Membres du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion</b>	M <sup>me</sup> Kristine Dandavino, Conseillère scolaire- <b>Présidente du Comité</b> M <sup>me</sup> Geneviève Oger, Conseillère scolaire M. Benoit Fortin, Président du Conseil
<b>Membres suppléants</b>	M. Eric Lapointe, Conseiller scolaire M. Yvon Rochefort, Conseiller scolaire
<b>Membre du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS)</b>	M <sup>me</sup> Manoushka Aimable
<b>Membre du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde</b>	M <sup>lle</sup> Ralyne Ngueyap, É.S. De Lamothe-Cadillac, Windsor
<b>Membres des organismes</b>	M <sup>me</sup> Chantal Léveillé, Représentante du <i>Réseau Femmes du Sud-Ouest de L'Ontario</i> Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, Représentante de <i>FrancoQueer</i> M <sup>me</sup> Mariam Hassan Dehye, Représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara M. Lanciné Koulibaly, Directeur du Centre francophone de Hamilton M <sup>me</sup> Edwige Buquet-Ngom, Représentante Point Ancre Jeunesse (PAJ) M <sup>me</sup> Christelle Deudjui, Représentante de Connecture Canada
<b>Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b>	M <sup>me</sup> Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation M <sup>me</sup> Isabelle Turcotte, Surintendante de l'éducation M <sup>me</sup> Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil

Vous êtes par la présente convoqué-e à la réunion du :

### Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion

Date : **Le 5 mars 2025 à 17 h 30 heures**

Lieu : [Rejoignez la réunion maintenant](#)

**COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION  
(CÉÉDI)**

**ORDRE DU JOUR**

**Rencontre N° 3**

1. Appel des membres
2. Reconnaissance du territoire
3. **Affaires courantes :**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 3.2 Déclaration de conflit d'intérêts
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la **réunion n° 2** du 18 décembre 2024
  - 3.4 Questions découlant du procès-verbal de la **réunion n° 2** du 18 décembre 2024
4. **Politiques**
  - 4.1 Politique n° 3,401 - Aménagement linguistique
  - 4.2 Politique n° 3,404 - Reconnaissance des acquis
5. Écriture inclusive et non binaire à Viamonde
6. Mise à jour/suggestions des organismes : Tour de table
7. Date de la prochaine rencontre CÉÉDI à 17h30 via TEAMS
  - 27 mai 2025
8. Levée de la réunion

# Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

**NON -ADOPTÉ**

**18 DÉCEMBRE 2024**

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RENCONTRE N° 2 DU COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ,  
DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI) DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE.**

Le Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion tient sa rencontre n° 2 le **18 décembre 2024** de 17 h 34 à 18 h 50 par vidéoconférence sous la présidence de la conseillère **Dandavino**.

<b>Membres du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion présents</b>	Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire – Présidente du Comité Mme Geneviève Oger, Conseillère scolaire M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire (17 h 37)
<b>Membre du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS)</b>	Mme Manoushka Aimable
<b>Membre du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde</b>	Mlle Ralyne Ngueyap, É.S. De Lamothe-Cadillac, Windsor
<b>Membres des organismes présents</b>	Mme Mariam Hassan Dehye, Représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara (17 h 41) M. Laciné Koulibaly, Représentant du Centre francophone de Hamilton Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, Représentante de <i>FrancoQueer</i>
<b>Membres des organismes absents</b>	Mme Chantal Léveillé, Représentante du Réseau Femmes du sud-ouest de L'Ontario Mme Edwige Buquet-Ngom, Représentante point Ancrage Jeunesse - PAJ Mme Christelle Deudjui, Représentante de Connecture Canada
<b>Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b>	Mme Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation M. Roland Desloges, Surintendant de l'éducation Mme Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/Documents\\_CEEDI\\_18\\_dec\\_2024.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documents_CEEDI_18_dec_2024.pdf)

1. M. Hugues Kamga, surintendant de l'éducation, préside la rencontre jusqu'à l'élection de la présidence.  
Il souhaite la bienvenue aux membres du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion et procède à l'appel des membres.

## 2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Kamga fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

## 3. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU CÉÉDI

La conseillère Oger propose que la conseillère Dandavino préside le comité CÉÉDI pour la prochaine année. La nomination est appuyée par le conseiller Fortin.

**La conseillère Dandavino** accepte sa nomination comme présidente. Elle est donc nommée présidente du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion CÉÉDI pour la prochaine année.

## 4. AFFAIRES COURANTES

### 4.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette ajoute un point n° 8 : Mise à jour du guide sur le langage inclusif

**QUE** soit adopté tel que modifié *l'Ordre du jour de la rencontre n°2 du CÉÉDI* du 18 décembre 2024.

Proposée par : Benoit Fortin  
Paquette

Appuyée par : Anne-Sophie Ruest-

**ADOPTÉE**

### 4.2 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflits d'intérêts

### 4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 1 DU 24 SEPTEMBRE 2024.

**QUE** soit adopté tel que modifié le *Procès-verbal de la rencontre n° 1 du 24 septembre 2024*.

Proposée par : Anna-Karyna Ruszkowski Appuyée par : Mariam Hassan Dehye

**ADOPTÉE**

#### 4.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N<sup>o</sup>4 DU 28 MAI 2024.

Des suggestions de modifications sont apportées au procès-verbal de la réunion n<sup>o</sup> 1 du 24 septembre 2024.

### 5. POLITIQUES

#### 5.1 Politique n<sup>o</sup> 3,401 – Aménagement linguistique

M. St Maurice, surintendant de l'éducation, présente la politique n<sup>o</sup> 3,402 – Aménagement linguistique aux membres du Comité.

À la suite des suggestions et commentaires des membres, la politique révisée sera envoyée en consultation publique. La version revue de la politique sera aussi affichée sur le site web du Conseil ainsi qu'un formulaire de réponse en ligne.

**QUE** le rapport en date du 18 décembre 2024 intitulé *Politique n<sup>o</sup> 3,401 – Aménagement linguistique* soit reçu.

Proposée par : Geneviève Oger Appuyée par : Anne-Sophie Ruest-Paquette

**QUE** la politique révisée soit envoyée aux instances habituelles pour consultation publique.

Proposée par : Benoit Fortin Appuyée par : Manoushka Aimable

**ADOPTÉES**

#### 5.2 Politique n<sup>o</sup> 3,303 - Aliments et boissons en vente dans les écoles

M. Desloges, surintendant de l'éducation, présente le rapport sur la politique n<sup>o</sup> 3,303 - Aliments et boissons en vente dans les écoles. Une période de questions s'en suit et quelques suggestions sont apportées à la politique présentée.

À la suite de ce travail avec le comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

**QUE** le rapport en date du 18 décembre 2024 intitulé *Consultation - Politique révisée no 3,303 - Aliments et boissons en vente dans les écoles* soit reçu.

Proposée par : Anne-Sophie Ruest-Paquette

Appuyée par : Manoushka Aimable

**QUE** le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique révisée telle que présentée.

Proposée par : Anne-Sophie Ruest-Paquette Appuyée par : Benoit Fortin

**ADOPTÉES**

## **6. ALIMENTATION SAINÉ DANS LES ÉCOLES**

Les membres du comité ont pris connaissance d'une vidéo portant sur les petits déjeuners et collations dans les écoles de Viamonde, suivie d'une période de questions.

## **7. MISE À JOUR/SUGGESTIONS DES ORGANISMES : TOUR DE TABLE**

Mx Ruest-Paquette, représentante de FrancoQueer informe le comité qu'une organisation partenaire, accompagnant les personnes immigrantes de la communauté noire de Toronto, a relevé une circulation de fausses informations portant sur la question 2SLGBTQIA+ au sein de cette communauté.

Mx Ruest-Paquette invite les membres du comité à prendre connaissance des ressources suivantes :

- [Nouvelles ressources accessibles en ligne](#) : rapport de recherche (*Enquête de vérité et de respect*) et outil de démystification (*10 mythes à déconstruire*) sur *Les sujets 2SLGBTQIA+ au sein des communautés noires d'expression française*.
- [Projet des Récits arc-en-ciel](#) : après avoir livré leur témoignage arc-en-ciel en quelques minutes, les Livres humains 2SLGBTQIA+ de FrancoQueer répondent aux questions des élèves (en salle de classe, durée variable : entre 45 et 90 minutes).

La représentante de FrancoQueer a souligné que l'organisme a développé de nouveaux contenus éducatifs, proposés sous forme d'ateliers, qui portent sur les jeunes, la diversité affective, sexuelle et de genre. Elle a également partagé les nouvelles publications disponibles sur le site Web de l'organisation à l'adresse : <https://www.francoqueer.ca/ressources/publications>. Elle a invité les membres du comité à prendre connaissance (voir Annexe A) de la description du tout nouveau service qu'offre l'organisme. Elle a terminé en remerciant Viamonde pour son appui et sa participation lors du Gala annuel de FrancoQueer.

**Mme Dehye**, représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara, nous indique que l'organisme se prépare à participer aux portes ouvertes des écoles Viamonde.

**M. Koulibaly**, représentant du Centre francophone de Hamilton (CFH) informe le comité des prochaines formations en leadership jeunesse qu’offrira l’organisme en collaboration avec « Le Réveil ». Il exprime le souhait de voir les écoles de Viamonde y participer. Par ailleurs, il souligne que le [Programme d’appui à la francophonie ontarienne \(PAFO\)](#) finance « Génération Franco-Influenceurs (GFI) », le plus récent programme de leadership lancé par le CFH. Destiné aux élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, ce programme vise à permettre aux jeunes leaders francophones sélectionnés, de créer des comptes sécurisés sur les réseaux sociaux les plus populaires de leur génération et de les alimenter avec du contenu vidéo. Enfin, il annonce que le CFH prépare, en collaboration avec le Centre de Santé Communautaire Hamilton/Niagara, les célébrations du Mois de l’Histoire des Noirs, prévues pour le 15 février 2025.

**M<sup>me</sup> Aimable**, représentante du Centre Francophone de Toronto (CFT), informe le Comité qu’il y a eu plusieurs événements durant le mois de décembre. Elle partage également au Comité que le 28 février 2025, le CFT soulignera le Mois de l’Histoire des Noirs. Les invitations seront lancées à leurs clientes et clients ainsi qu’à divers dignitaires.

**Mlle Ngueyap**, de É.S. De Lamothe-Cadillac, la représentante des élèves, informe le Comité de sa participation aux activités francophones liées au temps des fêtes dans les écoles. Elle mentionne également avoir contribué à la promotion du Carnaval de Windsor en distribuant les tickets dans les écoles.

## 8. MISE À JOUR DU GUIDE SUR LE LANGAGE INCLUSIF

Mx Ruest-Paquette, représentante de FrancoQueer, souhaite obtenir des informations sur la révision du guide portant sur l’utilisation du langage inclusif au sein du Conseil scolaire Viamonde.

M. Kamga informe le comité que le guide est en phase de finalisation et que le langage inclusif est de plus en plus intégré dans les pratiques quotidiennes du Conseil. Lors de la réunion prévue en mars, une présentation portant sur l’écriture inclusive au sein du Conseil et dans les écoles sera faite aux membres du Comité.

Selon M. Fortin, le Conseil veille à ce que le langage neutre soit utilisé lors de nos réunions aussi bien que dans nos documentations.



## 9. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES CÉÉDI

Les dates des prochaines rencontres du CÉÉDI se tiendront à 17h 30 via TEAMS :

- 5 mars 2025
- 27 mai 2025

## 10. LEVÉE DE LA RÉUNION

À 18 h 50, le conseiller Fortin propose la levée de la réunion appuyé par Mme Mariam Hassan Dehye.

**QUE** la réunion soit levée.

**ADOPTÉE**

La présidente du Comité CÉÉDI  
**Kristine Dandavino**

Le Surintendant de l'éducation  
**Hugues Kamga**

## Programme jeunesse - 2024

<b>Atelier</b> <b><i>Slam sensibilisateur - Des mots, aux maux, au mieux-être...</i></b> Par Anne-Sophie Ruest-Paquette (2014/2024)	
<p>Premièrement rédigée en 2014 en prévision d'une intervention auprès d'un public adolescent dans une école secondaire francophone de confession catholique en Ontario, cette suite poétique sensibilisatrice résume les connaissances expérientielles et théoriques d'une chercheuse et survivante de harcèlement par les pairs au sein du système scolaire franco-ontarien. Ce <i>slam</i> couvre une panoplie de thèmes, dont l'intimidation entre élèves dans les écoles, la construction identitaire, la santé mentale, les relations interpersonnelles, le rôle des adultes ainsi que les discours sociétaux en raison desquels une telle violence perdure. Depuis les 10 dernières années, le texte a été retravaillé à maintes reprises, entre autres, pour divers publics adultes. Il a notamment été livré à des fins pédagogiques dans le cadre d'activités et de cours universitaires.</p>	
Public cible	Variable
Date et plage horaire	Variable
Durée	120 minutes
Mode de livraison	De préférence, en mode présentiel

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mieux comprendre :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Les rouages et les impacts de l'intimidation sur la construction identitaire, la santé mentale et les relations interpersonnelles des élèves victimes et de leur famille, le tout du point de vue d'une personne survivante et chercheuse (témoignage)</li><li>○ Le rôle de chacun·e dans la création et le maintien d'une culture scolaire fondée sur la bienveillance et le respect</li><li>○ Les facteurs contributifs au problème de l'intimidation dans les écoles</li></ul></li><li>● Autres objectifs possibles, selon le public cible :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Explorer le potentiel du témoignage personnel à des fins de sensibilisation et d'empouvoirement</li><li>○ Apprendre comment produire et livrer un <i>slam</i> à des fins de sensibilisation et d'empouvoirement</li></ul></li></ul> <p>Envisager l'application possible des images et des stratégies utilisées par l'autrice dans le cadre de sa pratique professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Etc.</li></ul>
-----------	---

Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Introduction</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en contexte</li> <li>○ Traumavertissement</li> <li>○ Ressources d'aide</li> <li>○ Plan</li> <li>○ Consignes               <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Notez les mots-clés et les images qui vous interpellent personnellement.</li> <li>■ Que pouvez-vous retenir de ce témoignage pour XYZ (consigne variable selon le public cible) ?</li> </ul> </li> </ul> </li>   <li>● <b>Partie 1 (expériences d'intimidation à l'école et impacts)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les mots qui tuent...</li> <li>○ L'histoire de mes maux</li> <li>○ Ma <i>playlist</i> identitaire</li> <li>○ Jeux d'enfants</li> <li>○ <b>Plénière</b></li> </ul> </li>   <li>● <b>Partie 2 (mentalités et processus de rétablissement)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Violence à l'école et médias</li> <li>○ Le poids d'mon passé</li> <li>○ (Sur)vivre : le travail d'une vie</li> <li>○ Depuis c'temps-là</li> <li>○ <b>Plénière</b></li> </ul> </li>   <li>● <b>Partie 3 (rapports de pouvoir et appel à l'action)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un problème sociétal</li> <li>○ La bibliothèque de l'humanité</li> <li>○ Des mots, aux maux, au mieux-être...</li> <li>○ Et si ?</li> <li>○ <b>Plénière</b></li> </ul> </li>   <li>● <b>Conclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Appel à l'action</li> </ul> </li> </ul>
-------------	--

Le 5 mars 2025

## **AU COMITÉ ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION**

### **OBJET : Version définitive de la politique 3,401 (Aménagement linguistique) suite aux consultations publiques**

---

#### **Préambule**

Le 18 décembre dernier, le comité a passé en revue la politique 3,401 et a émis ses commentaires. À la suite de la recommandation du comité, la politique a été envoyée en consultation publique pendant un mois le 20 décembre 2024.

#### **Situation actuelle**

Vous trouverez à l'annexe A la version définitive de la *Politique n° -3,401 (Aménagement linguistique)*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut plusieurs changements.

Veillez noter que l'ensemble des commentaires reçus ont été analysés, mais que certains étaient davantage applicables aux procédures du Conseil plutôt qu'à la politique présentée.

Vous trouverez à l'annexe B les commentaires reçus lors de la consultation publique.

#### **II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 5 mars 2025 intitulé *Version définitive de la politique 3,401 (Aménagement linguistique) suite aux consultations publiques* soit reçu.

**QUE** le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique telle que présentée.

#### **Présenté et préparé par :**

La surintendance de l'éducation  
Olivier St-Maurice

Annexes

A – Politique 3,401 (Aménagement linguistique)

B - Commentaires reçus lors de la consultation publique

## ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Approuvée le 13 mai 2006

Révisée le 25<sup>8</sup> mai avril 2024<sup>5</sup>Prochaine révision en 2029<sup>4</sup>-2030<sup>5</sup>

Page 1 de 4

**CONTEXTE PRÉAMBULE**

Le 26<sup>\_</sup> octobre 2004, le ministère de l'Éducation de l'Ontario ~~lançait~~ publié la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* (PAL). La PAL définit le mandat de l'éducation de langue française en Ontario, les objectifs stratégiques ainsi que les principaux axes d'intervention pour atteindre ces objectifs, pour promouvoir la langue et la culture françaises et pour améliorer le rendement des élèves des écoles de langue française. Cette Politique vise à aider les élèves francophones de l'Ontario à préserver leur culture, à améliorer leur rendement scolaire et à renforcer leur fierté. Par ailleurs, elle a pour but de garder un plus grand nombre d'élèves dans les écoles de langue française.

La principale raison d'être de la politique d'aménagement linguistique est de contribuer, par des interventions ciblées et planifiées, au développement durable des communautés scolaires de langue française en Ontario et à la pérennité de la langue française. La PAL a comme objectif de favoriser un rapport positif à la langue française et à la culture francophone chez les élèves qui fréquentent une école de langue française tout en soutenant leur apprentissage et leur bien-être. À cette fin, elle préconise une approche flexible et ouverte sur la diversité linguistique et culturelle qui caractérise l'effectif scolaire dans les écoles de langue française de l'Ontario.

Voici les trois résultats escomptés de la PAL au niveau provincial :

1. Élèves : Capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.
2. Personnel scolaire : Capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.
3. Conseil scolaire : Capacité accrue à maintenir et augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et aux communautés francophones.

**DÉFINITION**

~~**Aménagement linguistique** : est la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.~~

**ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît l'importance de la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* et s'engage à contribuer à l'atteinte des résultats escomptés par celle-ci tels que présentés ci-dessus.

## ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page 2 de 4

Ces résultats s'inscrivent harmonieusement dans la mission et la vision du Conseil, ainsi qu'à la Promesse Viamonde, qui stipule de façon explicite l'objectif selon lequel l'élève du Conseil scolaire Viamonde affirme avec fierté et engagement son identité francophone.

*Mission : Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.*

*Vision : Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.*

La *Politique d'aménagement linguistique* énonce les cinq visées stratégiques suivantes, auxquelles le Conseil souscrit, et cinq axes d'intervention qui assurent une planification ciblée des activités à entreprendre et des produits livrables dans le but d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés annuellement. Les plans d'action qui découleront de la mise en œuvre devront donc être en cohérence avec ces visées et ces axes.

Les visées stratégiques de la *Politique d'aménagement linguistique* consistent à :

- Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire.
- Former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leurs identités linguistiques et culturelles.
- Augmenter les capacités de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
- Élargir et animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie.
- Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable des communautés francophones.

De plus, le Conseil souscrit aux ~~les~~ cinq axes d'intervention de la *Politique d'aménagement linguistique* :

- L'axe de l'apprentissage.
- L'axe de la construction identitaire.
- L'axe du leadership participatif.
- L'axe de l'engagement parental et communautaire.
- L'axe de la vitalité institutionnelle.

Le Conseil scolaire Viamonde entrevoit l'identité francophone comme le résultat d'une démarche continue et dynamique par laquelle l'élève développe un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones. Cette identité existe en juxtaposition aux autres facettes identitaires qui constituent chaque personne.

Il est dans l'esprit de cette politique que l'apprentissage tout au long de la vie, la construction identitaire et le développement des capacités sont des processus continus qui interpellent toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent au sein du Conseil.

## ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

**DÉFINITION**

**Aménagement linguistique** : la mise en œuvre, par les institutions éducatives, d'interventions planifiées et systémiques visant à assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

**MODALITÉS****1. Engagement du Conseil**

Le Conseil s'engage à poursuivre le développement de sa culture d'amélioration dans l'atteinte des résultats provinciaux visés et collaborera pleinement tant au niveau provincial que dans toutes les communautés desservies par ses écoles sur le territoire du Centre-Sud-Ouest pour le développement durable de la communauté francophone.

Le Conseil et ses écoles s'engagent donc à :

- ~~Faciliter, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, la réussite scolaire de chaque élève par la mise en place de programmes et de services pertinents et de qualité qui reflètent la diversité linguistique et culturelle des communautés francophones ; spécificité de la communauté francophone et qui tiennent compte des effets du contexte anglophone sur l'apprentissage des matières et des disciplines scolaires.~~
- ~~\_\_\_\_\_~~
- ~~Soutenir la démarche identitaire francophone des élèves et du personnel scolaire par la mise en place de conditions favorables à la prise de conscience linguistique et culturelle, de même que par la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme des communautés de langue française en Ontario.~~
- ~~Favoriser la construction de l'identité et l'expression de la fierté d'être francophone par la mise en place de conditions favorables à la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme de la communauté de langue française de l'Ontario.~~
- Développer les capacités de l'ensemble de la communauté scolaire ~~et des élèves~~ à soutenir la démarche identitaire francophone des élèves et favoriser le développement d'un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones linguistique et culturel de la communauté dans en s'inscrivant dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie.
- ~~Accroître les liens~~ Travailler en collaboration avec les partenaires ~~et les appuyer dans leur capacité à en~~ développant les programmes, les ressources et les services nécessaires.
- Impliquer les élèves à la planification et la promotion d'initiatives qui répondent à leurs identités linguistiques et culturelles et en tenant compte de la diversité de ces identités.
- Favoriser et fournir les ressources nécessaires pour que ses écoles et services planifient des initiatives multidisciplinaires, permettant ainsi aux élèves de développer des compétences transdisciplinaires dans le cadre de leur construction identitaire.
- ~~Accroître~~ Assurer la vitalité du Conseil et de ses écoles par un leadership ~~éducatif~~



ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Page 4 de 4

---

qui met l'accent sur les ~~capacités à induire des changements~~ stratégiques contribuant à la ~~—~~ pérennité de ~~ces~~ institutions francophones et au développement durable des communautés ~~—~~ francophones.

**RÉFÉRENCES**

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). -L'aménagement linguistique en un clin d'œil. Gouvernement de l'Ontario. -

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2004). -Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française. Gouvernement de l'Ontario. -

1. ~~—~~ Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française  
~~—~~ Octobre 2004

2. ~~L'Aménagement linguistique en un clin d'œil — Charte.~~

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

<b>Je répons au nom ou comme membre :</b>	<b>Nombre</b>
Personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	49
Personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)	2
Présidence du conseil d'école	6
Suppléante	1
Parent, tuteur ou tutrice	3
Représentants syndicaux	2
Agent de soutien (PPSE)	1
Comité de participation des parents (CPP)	1
Conseil des parents, Charles Sauriol	1
<b>Total général</b>	<b>66</b>

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

I D	Heure de début	Heure de fin	Adresse de messagerie	Nom	Je réponds au nom ou comme membre :	Si Autre, veuillez préciser	Voici mes commentaires	Voici mes commentaires pour Préambule	Voici mes commentaires pour Énoncé de politique	Voici mes commentaires pour Définition	Voici mes commentaires pour Modalités	Voici mes commentaires pour Références	Veillez indiquer tout autre commentaire	Heure de la dernière modification
1	12-20-24 13:48:07	12-20-24 13:49:06	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
2	12-20-24 13:48:43	12-20-24 13:49:36	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
3	12-20-24 13:50:09	12-20-24 13:50:52	anonymous		du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non-syndiqués)		Aucun							

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

4	12-20-24 13:49:52	12-20-24 13:51:27	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun								
5	12-20-24 13:51:38	12-20-24 13:52:41	anonymous		de la présidence du conseil d'école		Aucun								
6	12-20-24 13:53:25	12-20-24 13:54:44	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun								
7	12-20-24 13:55:11	12-20-24 13:55:56	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun								
8	12-20-24 13:56:01	12-20-24 13:56:11	anonymous		de la présidence du conseil d'école		Aucun								

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

9	12-20-24 13:58:30	12-20-24 13:58:43	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
10	12-20-24 13:59:19	12-20-24 13:59:58	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
11	12-20-24 14:15:51	12-20-24 14:18:16	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

1 2	12-20-24 14:36:42	12-20-24 14:39:47	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)		Pour le point: Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire ; Comment planifiez-vous offrir cet enseignement de qualité? Est-ce que c'est un enseignement fait en classe par l'enseignant titulaire en même temps que l'enseignement des autres attentes? Est-ce que c'est fait par un enseignant-e désignée pour ce groupe d'élèves (enseignante ressource, ALF, autre)?						
1 3	12-20-24 14:51:49	12-20-24 14:52:46	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun								

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

1 4	12-20-24 15:44:47	12-20-24 15:45:17	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
1 5	12-20-24 16:10:38	12-20-24 16:11:05	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
1 6	12-21-24 9:08:25	12-21-24 9:09:02	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
1 7	12-21-24 9:55:29	12-21-24 9:56:13	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de		Aucun							

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

					secrétariat, de conciergerie )									
1 8	12-23-24 16:40:03	12-23-24 16:41:01	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
1 9	12-24-24 5:38:16	12-24-24 5:43:58	anonymous		Suppléante	Suppléante	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	Bien définit mais je remarque beaucoup de phrases barrées.	C'est clair et précis	Une définition simple et facile à comprendre.	Les points sont bien énoncés	Bien citées		
2 0	12-24-24 13:16:33	12-24-24 13:17:26	anonymous		du personnel des bureaux administratifs (syndiqués et non- syndiqués)		Aucun							
2 1	12-26-24 7:54:25	12-26-24 8:07:06	anonymous		de parent, tuteur ou tutrice		Aucun							
2 2	12-26-24 10:06:41	12-26-24 10:08:20	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de		Aucun							



**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

					secrétariat, de conciergerie )									
2 3	12-26-24 19:37:58	12-26-24 19:38:17	anonymous		des représentants syndicaux		Aucun							
2 4	12-27-24 20:25:51	12-27-24 20:29:00	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
2 5	12-28-24 9:39:18	12-28-24 9:41:03	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
2 6	12-28-24 9:45:04	12-28-24 9:48:22	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de		Aucun							



**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

2 7	12-28-24 18:26:56	12-28-24 19:10:01	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	Le préambule de la PAL met en lumière les objectifs essentiels de promouvoir la langue et la culture françaises, d'améliorer le rendement des élèves et de renforcer leur identité francophone en milieu minoritaire. Il insiste sur le rôle des élèves, du personnel scolaire et des conseils scolaires pour assurer la vitalité des écoles de langue française et le développement durable de la communauté francophone. Toutefois, il pourrait être enrichi par des données contextuelles, des exemples concrets et une mention explicite des stratégies pour inclure les élèves issus de l'immigration.	Cet énoncé de politique reflète l'engagement du Conseil scolaire Viamonde envers la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique, alignée sur sa mission et sa vision. En définissant cinq visées stratégiques et cinq axes d'intervention clairs, il vise à promouvoir un enseignement de qualité, renforcer l'identité francophone, mobiliser les communautés et assurer la vitalité des institutions éducatives. L'accent mis sur la collaboration, la construction identitaire et le développement durable démontre une approche cohérente et inclusive pour soutenir la réussite des élèves et la communauté francophone en milieu minoritaire. Toutefois, un point à améliorer serait d'intégrer	Cette définition de l'aménagement linguistique est claire et pertinente, car elle met en évidence son caractère planifié et systémique, essentiel pour garantir la protection et la valorisation de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire. En insistant sur la transmission intergénérationnelle, elle souligne l'importance de la durabilité culturelle. Toutefois, elle pourrait être enrichie en précisant les types d'interventions (pédagogiques, communautaires ou institutionnelles) pour refléter l'étendue des stratégies utilisées et leur impact sur le développement identitaire des apprenants.	Les modalités de la Politique d'aménagement linguistique sont essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace et structurée de ses objectifs. Elles favorisent une approche systématique grâce à des axes d'intervention clairs, notamment en matière d'apprentissage, de construction identitaire et de vitalité institutionnelle. Cependant, elles gagneraient à être enrichies par des mécanismes d'évaluation plus précis et des outils de suivi adaptés pour mesurer l'impact réel des initiatives. De plus, une répartition claire des responsabilités entre les acteurs (écoles, parents, communauté) et une flexibilité accrue dans les stratégies permettraient de mieux répondre aux besoins évolutifs des élèves francophones en milieu minoritaire.	Les références citées offrent une base solide et pertinente pour contextualiser et approfondir la Politique d'aménagement linguistique. La Politique de 2004 constitue un document fondateur, essentiel pour comprendre les objectifs et les orientations stratégiques en matière d'éducation en langue française en Ontario. Quant à L'Aménagement linguistique en un clin d'œil, il semble fournir un aperçu synthétique et accessible, utile pour sensibiliser divers publics. Toutefois, il serait bénéfique d'élargir les références en incluant des études récentes ou	Un point complémentaire à souligner est l'importance d'adopter une approche interdisciplinaire dans l'application de la Politique d'aménagement linguistique. En intégrant des collaborations entre les domaines de l'éducation, de la culture, et des technologies, le Conseil pourrait diversifier les outils et les stratégies pour soutenir le développement linguistique et culturel. De plus, l'implication accrue des jeunes dans la planification et la promotion des initiatives linguistiques pourrait renforcer leur sentiment
--------	----------------------	----------------------	-----------	--	--	--	---	---	--	--	---	--	---

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

									des mécanismes concrets pour évaluer l'impact des actions entreprises et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.			des exemples concrets d'application pour enrichir l'analyse et l'actualiser.	d'appartenance et leur engagement envers la francophonie. Enfin, une communication proactive sur les résultats obtenus pourrait inspirer d'autres communautés francophones en contexte minoritaire.	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

28	12-30-24 11:00:40	12-30-24 11:01:37	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
29	12-31-24 6:24:44	12-31-24 6:25:46	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
30	1-1-25 13:37:35	1-1-25 13:38:57	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
31	1-2-25 0:48:21	1-2-25 0:49:06	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de		Aucun							



**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

3 2	1-3-25 7:15:16	1-3-25 7:41:01	anonymous		de la présidence du conseil d'école		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaire s ci-dessous)	Analyse des lacunes structurelles Objectifs mal définis ou non mesurables : Constat : Les résultats escomptés ne semblent pas reposer sur des critères spécifiques et mesurables. Par exemple, le terme « capacité accrue » reste vague et n'indique pas comment ces capacités seront évaluées ou à quel niveau elles doivent être atteintes. Argument : Pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre, les objectifs devraient inclure des indicateurs de performance clairs et des échéanciers pour mesurer les progrès. Absence d'une stratégie claire pour les interventions : Constat : Bien que la PAL mentionne des « interventions ciblées et planifiées », elle n'explique pas concrètement les stratégies ou les actions spécifiques à entreprendre pour atteindre ses objectifs. Argument : Sans un plan d'action détaillé, la mise en œuvre risque d'être	1. Objectifs vagues ou non mesurables : Constat : Les visées stratégiques, telles que « former des jeunes francophones responsables » ou « accroître la vitalité des institutions éducatives », restent générales et ne précisent pas comment ces objectifs seront évalués. Argumen t : Des indicateurs de performance précis (par exemple, des taux de rétention ou des résultats mesurables dans les évaluations linguistiques) sont nécessaires pour vérifier l'impact de ces initiatives. 2. Absence de planification détaillée : Constat : Bien que le texte mentionne des « plans d'action en cohérence avec les visées », il n'y a pas de détails sur les étapes concrètes, les ressources nécessaires ou	pourquoi as-tu retiré Aménagement linguistique???? ??	1. Objectifs mal précisés ou trop généraux : Constat : Les engagements, tels que « faciliter la réussite scolaire » ou « favoriser la construction de l'identité », manquent de spécificité quant aux moyens à employer et aux résultats attendus. Argument : Pour renforcer l'impact des engagements, le Conseil devrait intégrer des indicateurs spécifiques et mesurables (par exemple, taux de réussite, nombre d'activités culturelles organisées). 2. Absence de priorisation des initiatives : Constat : Les engagements couvrent une large gamme de priorités, mais il n'y a pas d'indication claire sur les priorités stratégiques ou sur l'ordre dans lequel ces initiatives seront mises en œuvre. Argument : Une priorisation des initiatives permettrait de concentrer les	Les références citées dans la structure révèlent plusieurs lacunes importantes qui pourraient compromettre l'efficacité des politiques mises en œuvre. Tout d'abord, ces documents datent tous de 2004, ce qui pose un problème de pertinence face aux évolutions démographiqu es, éducatives et linguistiques récentes. De plus, les sources proviennent exclusivement du ministère de l'Éducation de l'Ontario, limitant ainsi les perspectives et la diversité des approches. Ces références semblent aussi manquer de données empiriques récentes ou	Pour transformer les politiques du Conseil scolaire Viamonde en un plan d'action concret et réalisable, il est essentiel de définir des objectifs mesurables avec des échéances claires, de prioriser les initiatives stratégiques et de développer des stratégies de mise en œuvre détaillées. Cela inclut la création de programmes éducatifs adaptés, le soutien à la construction identitaire francophone et des interventions ciblées pour répondre au contexte anglophone. Une collaboration active avec les parties prenantes, des
--------	-------------------	-------------------	-----------	--	--	--	--	--	---	---	--	--	--

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

								<p>incohérente, ce qui compromettrait la réalisation des résultats escomptés. Insuffisance de prise en compte des défis actuels : Constat : Les défis spécifiques auxquels les écoles de langue française font face (baisse des inscriptions, attrition linguistique, diversité linguistique accrue) ne sont pas explicitement abordés. Argument : La politique gagnerait en pertinence et en efficacité si elle reconnaissait ces obstacles et proposait des solutions adaptées. Manque de consultation et de participation communautaire : Constat : Il n'est pas précisé si la communauté scolaire, les parents ou les élèves eux-mêmes ont été impliqués dans l'élaboration ou la mise en œuvre de cette politique. Argument : Une consultation insuffisante peut conduire à une déconnexion entre les besoins réels des parties prenantes et les mesures</p>	<p>les calendriers pour la mise en œuvre. Argument : Sans une feuille de route opérationnelle, la politique risque de manquer de direction claire, ce qui limite son efficacité. 3. Limites dans l'intégration des parties prenantes : Constat : La participation des parents, des élèves et des membres de la communauté francophone est mentionnée mais sans spécifier les mécanismes ou plateformes de consultation. Argument : Un engagement concret et structuré des parties prenantes est essentiel pour garantir que la politique répond aux besoins réels des communautés scolaires. 4. Faible adaptation au contexte local : Constat : Bien que la politique évoque les milieux minoritaires, elle ne détaille pas comment elle répond aux</p>		<p>ressources limitées sur les actions les plus impactantes. 3. Approche limitée à la sensibilisation sans détails sur l'exécution : Constat : Les engagements font référence à des concepts abstraits comme « créer un espace francophone » ou « développer un rapport positif », sans détailler les actions concrètes nécessaires pour y parvenir. Argument : Le Conseil gagnerait en crédibilité en décrivant des actions spécifiques telles que l'organisation de formations, l'élaboration de nouveaux outils pédagogiques ou le renforcement des partenariats. 4. Inadéquation face au contexte anglophone : Constat : Bien que le texte mentionne le « contexte anglophone », il ne propose pas de stratégies spécifiques pour atténuer son impact sur l'apprentissage ou la construction identitaire</p>	<p>d'analyses contextuelles permettant d'évaluer les résultats des politiques depuis leur adoption. Par ailleurs, elles n'intègrent pas les réalités spécifiques des communautés locales ou des écoles, ce qui risque d'affaiblir leur adaptabilité. Enfin, aucun suivi ou révision régulière de ces politiques n'est mentionné, et le lien explicite entre les références et les axes d'intervention n'est pas détaillé. Pour pallier ces faiblesses, il est crucial de proposer une révision actualisée des politiques en s'appuyant sur des sources variées et contemporaines, tout en intégrant des</p>	<p>mécanismes de rétroaction structurés et des systèmes de suivi permettront d'assurer l'efficacité et l'adaptabilité du plan. En allouant des ressources adéquates, en renforçant les capacités des équipes et en établissant des partenariats solides, le Conseil pourra promouvoir la diversité culturelle, assurer la pérennité des initiatives et atteindre ses objectifs de développement durable des communautés francophones.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	--	--	---	---



**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

							<p>préconisées par la politique. Faible mise en valeur de la diversité culturelle et linguistique : Constat : Bien que la politique mentionne une approche « flexible et ouverte sur la diversité », aucune stratégie concrète pour intégrer la diversité dans les programmes scolaires ou les pratiques pédagogiques n'est spécifiée. Argument : Une politique réellement inclusive devrait proposer des actions spécifiques pour exploiter la richesse de la diversité linguistique et culturelle comme un atout pour l'apprentissage.</p>	<p>spécificités des différents contextes locaux (par exemple, écoles rurales versus urbaines). Argument : Une approche différenciée qui tient compte des particularités locales permettrait d'optimiser l'impact de la politique. 5. Insuffisance d'attention à la diversité culturelle et identitaire : Constat : Le texte souligne une identité francophone « en juxtaposition aux autres facettes identitaires », mais n'indique pas comment ces facettes seront valorisées ou intégrées dans le cadre scolaire. Argument : Pour que les élèves développent un rapport positif à la langue et à la culture francophones, la politique devrait inclure des stratégies claires pour célébrer et intégrer la</p>		<p>francophone. Argument : Une approche adaptée pourrait inclure des programmes immersifs ou des activités bilingues valorisant la langue française dans un contexte anglophone dominant. 5. Faible collaboration explicitée avec les parties prenantes : Constat : La mention de partenariats avec les communautés et les familles reste vague et ne précise pas les mécanismes de collaboration. Argument : Des initiatives claires, telles que des comités consultatifs ou des consultations publiques régulières, renforceraient l'engagement des parties prenantes. 6. Manque de vision opérationnelle pour le développement durable : Constat : Le développement durable de la communauté francophone est mentionné, mais les actions concrètes pour y parvenir ne sont</p>	<p>analyses empiriques et des exemples de bonnes pratiques issues de contextes locaux et internationaux. Cela garantirait la pertinence et l'efficacité des politiques face aux besoins actuels.</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

								<p>diversité identitaire.6. Ambiguïté sur les résultats attendus :Constat : Les expressions comme « développement durable des communautés » ou « apprentissage tout au long de la vie » manquent de clarté quant à leur signification dans le cadre éducatif.Argument : Une définition précise des résultats attendus, accompagnée d'exemples concrets, faciliterait la compréhension et la mise en œuvre.Proposition pour un argumentaire structuré :Pour renforcer vos critiques, vous pouvez articuler vos arguments en suivant ces axes :Souligner l'importance de critères mesurables et d'indicateurs de performance.Exiger une planification détaillée avec</p>	<p>pas décrites.Argument : Le Conseil pourrait inclure des initiatives telles que le recrutement actif dans les communautés francophones ou des campagnes de sensibilisation pour attirer et retenir les élèves.7. Faible mise en avant de la diversité linguistique et culturelle :Constat : Bien que la diversité soit mentionnée, il n'y a pas de stratégie claire pour la refléter dans les programmes ou les services.Argument : La mise en œuvre de programmes spécifiques aux divers besoins linguistiques et culturels des communautés locales renforcerait la pertinence de l'approche du Conseil.Proposition pour un argumentaire structuré :Demander des objectifs mesurables et un suivi clair des progrès.Exiger une priorisation stratégique pour guider la mise en œuvre.Proposer</p>			
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

									des échéances et des ressources allouées. Plaider pour une participation accrue et structurée des parties prenantes. Mettre en avant la nécessité de répondre aux spécificités locales. Insister sur une meilleure valorisation de la diversité culturelle et identitaire.		des initiatives concrètes adaptées au contexte anglophone. Insister sur une collaboration active et structurée avec les parties prenantes. Promouvoir une intégration plus forte de la diversité dans les politiques et les programmes.			
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

3 3	1-3-25 14:13:28	1-3-25 14:14:47	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
3 4	1-3-25 14:46:08	1-3-25 14:50:07	anonymous		Agent de soutien	PPSE	Aucun							
3 5	1-5-25 0:26:10	1-5-25 0:28:59	anonymous		des représentants syndicaux		Aucun							
3 6	1-5-25 11:08:45	1-5-25 11:09:00	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
3 7	1-5-25 12:09:13	1-5-25 12:10:43	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )	so	Aucun							

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

38	1-5-25 12:52:35	1-5-25 12:53:01	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
39	1-5-25 14:08:28	1-5-25 14:08:58	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
40	1-5-25 21:08:09	1-5-25 21:19:00	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	J'apprécie l'ajout de l'approche de flexibilité compte tenu des familles exogames qui font des efforts soutenus d'appuyer leurs enfants et nos apprenants dans la langue.	La mention explicite des différentes facettes identitaire et autres cultures offre un lien plus étroit avec la vision et promesse Viamonde à développer des individus ouverts sur le monde.	aucun commentaire	Ceci met en valeur avec efficacité l'inclusion chez les francophone tout en soulignant l'importance de la mise en place de stratégies pour le développement durable des communautés francophones.	aucun commentaire	Cette version est cohérente avec le plan stratégique ainsi que la mission, vision et philosophie Viamonde.	
41	1-6-25 8:32:09	1-6-25 8:32:48	anonymous		du Comité de participation des parents (CPP)		Aucun							

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

4 2	1-6-25 8:47:52	1-6-25 9:15:01	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )	Animatrice culturelle	Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	Je pense que l'on devrait conserver le vocabulaire suivant: promouvoir la langue et la culture française. Cette Politique vise à aider les élèves francophones de l'Ontario à préserver leur culture, à améliorer leur rendement scolaire et à renforcer leur fierté. Le mot pérennité englobe cela, mais c'est moins clair. Au point 3: Conseil scolaire : Capacité accrue à maintenir et augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et aux communautés francophones: L'effectif scolaire est-il une priorité de la PAL? Oui pour maintenir la vitalité des institutions et des écoles...	Le Conseil scolaire Viamonde entrevoit l'identité francophone comme le produit: cette tournure de phrase peut être mal interprétée. . On veut créer des produits? Des effectifs? L'identité francophone et la construction identitaire sont intrinsèques à l'individu et ne peuvent pas être qualifiés de produits... Cela peut porter à confusion.	La définition, bien que textuellement inchangée, devrait à mon avis être au début de la politique et non sur la page 3.	Au point suivant: Développer les capacités du personnel scolaire, des familles et des élèves à soutenir la démarche identitaire francophone et à favoriser le développement d'un rapport positif à la langue française et aux cultures francophones de la communauté, en s'inscrivant dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie. On parle de favoriser le leadership des élèves, on devrait les inclure au même titre que les adultes dans le processus puisque bien que les enseignants et les parents soutiennent la démarche identitaire, en favorisant l'accès à des référents culturels par exemple, la construction identitaire francophone est le travail personnel de l'élève.	aucun	aucun.	
--------	-------------------	-------------------	-----------	--	--	-----------------------	---	---	---	---	--	-------	--------	--

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

4 3	1-6-25 9:26:44	1-6-25 9:28:17	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
4 4	1-6-25 9:44:27	1-6-25 9:45:30	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
4 5	1-6-25 10:33:13	1-6-25 10:33:31	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
4 6	1-6-25 10:53:45	1-6-25 10:54:38	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de		Aucun							

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

					secrétariat, de conciergerie )									
4 7	1-6-25 11:09:20	1-6-25 11:09:37	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
4 8	1-6-25 12:55:03	1-6-25 12:57:02	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)	Remette la grammaire comme outils de base de l'apprentissage de la langue. Aucune langue ne peut s'apprendre sans sa grammaire.						



**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

49	1-6-25 14:49:12	1-6-25 14:56:32	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Pour les différentes sections (veuillez indiquer vos commentaires ci-dessous)		Offrir dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire - cela veut dire quoi exactement? On baisse la barre pour réussir en français mais en bout de ligne cela fait des élèves avec un français d'un niveau très faible comparé avec le Québec ou d'autres pays francophones.						
50	1-6-25 16:05:43	1-6-25 16:11:11	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun								
51	1-6-25 20:45:15	1-6-25 20:46:50	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun								

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

5 2	1-7-25 16:53:25	1-7-25 16:53:58	anonymous		de la présidence du conseil d'école		Aucun							
5 3	1-8-25 2:45:23	1-8-25 2:47:09	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
5 4	1-8-25 9:42:53	1-8-25 9:52:44	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
5 5	1-10-25 12:20:11	1-10-25 12:36:49	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

5 6	1-12-25 12:59:41	1-12-25 13:00:13	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
5 7	1-12-25 21:57:07	1-12-25 21:58:24	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
5 8	1-13-25 9:04:51	1-13-25 9:05:33	anonymous		de la présidence du conseil d'école		Aucun							
5 9	1-13-25 10:11:34	1-13-25 10:12:49	anonymous		de la présidence du conseil d'école		Aucun							
6 0	1-15-25 10:38:38	1-15-25 10:38:49	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

6 1	1-15-25 21:29:04	1-15-25 21:32:31	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
6 2	1-16-25 8:03:09	1-16-25 11:00:39	anonymous		du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun							
6 3	1-16-25 12:57:19	1-16-25 13:00:54	anonymous		de parent, tuteur ou tutrice		Aucun							



**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

											<p>digitaux, et ceci à partir du cycle primaire et de façon continue et régulière. Le Conseil espère ainsi "décloisonner" la Communauté Francophone de l'Ontario, en tissant des liens avec les Communautés Francophones du Canada et du reste du monde".</p>			
6 5	1-20-25 14:46:57	1-20-25 14:52:28	anonymous		de parent, tuteur ou tutrice		Aucun							

**COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

6 6	1-21-25 11:17:03	1-21-25 11:17:43	anonymous	du personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie )		Aucun								
--------	---------------------	---------------------	-----------	--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--

Le 5 mars 2025

## **AU COMITÉ ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION**

**Objet : Consultation – Politique révisée 3,404 – Reconnaissance des acquis**

---

### **Préambule**

Tel que stipulé dans la *Politique 1,20 Gouvernance - Comités du Conseil / Comités permanents*, le comité est responsable d'appuyer le Conseil dans l'élaboration et la révision des ébauches de politiques et d'en examiner leur incidence.

### **Situation actuelle**

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la politique n° - 3,404 *Reconnaissance des acquis* a été revue et vous est présentée pour rétroaction (annexe A).

Les directives administratives sont également en annexe B et C, à titre de renseignement.

À la suite de ce travail avec le comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

### **II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 5 mars 2025 intitulé *Consultation - Politique révisée n° - 3,404 Reconnaissance des acquis* soit reçu.

**QUE** le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique révisée telle que présentée.

#### **Présenté et préparé par :**

La surintendance de l'éducation  
Olivier St-Maurice

La surintendance de l'éducation  
Isabelle Turcotte

#### **Annexes**

A — Politique n° - 3,404 *Reconnaissance des acquis*

B — Directive administrative n° - 3,404 a *Reconnaissance des acquis*

C — Directive administrative n° - 3,404 b *Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés*





## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Approuvée le 26 octobre 2002  
~~Révisée le 25 mai 2013~~  
Révisée le 18 novembre 2020  
Révisée le 22 mai 2024  
Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 2

### PRÉAMBULE

La [note Politique/Programmes n° 129](#) relative à la mise en œuvre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) dans les écoles secondaires de l'Ontario exige que tous les conseils scolaires de la province élaborent et mettent en œuvre des lignes directrices et des modalités conformes à la politique provinciale en matière de [reconnaissance des acquis \(RDA\)](#). [La note Politique/Programmes n° 132 énumère les exigences quant à l'application du programme de RDA aux élèves expérimentés.](#)

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'élève peut vivre des apprentissages hors du système des écoles secondaires de l'Ontario et ainsi développer des compétences équivalentes à celles ~~qu'elle ou il aurait~~ obtenues en suivant des cours crédités tirés des programmes-cadres du ministère de l'Éducation de l'Ontario. [Le Conseil reconnaît, de plus, sa responsabilité d'appliquer les procédures exigées aux élèves qui répondent à la définition d'élèves expérimentés, tel que définie dans la note Politique/Programmes n° 132.](#)

### MODALITÉS

[La reconnaissance des acquis \(RDA\) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour ses acquis. Les acquis comprennent les connaissances et les habiletés acquises de façon formelle ou informelle en dehors d'une école secondaire. L'élève peut faire évaluer ses compétences en regard des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets : l'octroi d'équivalence de crédits et la revendication de crédits et l'octroi d'équivalence de crédits.](#)

Le document intitulé *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année* ~~---~~ *Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (circulaire ESO) prévoit que tout élève inscrit dans une école secondaire de l'Ontario financée par les fonds publics, ou ~~ses parents~~ [les personnes détenant l'autorité parentale de l'élève, tuteurs, tutrices,](#) peuvent demander une évaluation de ses compétences grâce au programme de reconnaissance des acquis.

Le programme de reconnaissance des acquis comporte deux possibilités : [le processus d'octroi d'équivalence de crédits et le processus de revendication de crédits](#) ~~et le processus d'octroi d'équivalence de crédits~~. [Ces processus sont décrits en détail dans les directives administratives 3,404 a \(Reconnaissance des acquis\) et 3,404 b \(Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés\).](#)

### DÉFINITIONS

#### 1. Acquis

Les acquis, aux fins de la reconnaissance des acquis, sont les connaissances et les habiletés qu'une ou un élève a obtenues en dehors de l'école de façon formelle ou informelle.



## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

### 2. Crédits

L'élève ~~et les personnes détenant l'autorité parentale, ses parents, tuteurs ou tutrices,~~ pourront ~~revendiquer~~ faire reconnaître les acquis pour, le crédit de tout cours offert par l'école ou le Conseil. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA ~~---~~ soit en suivant le processus d'octroi d'équivalence de revendication de crédits, soit en suivant le processus ~~d'octroi d'équivalences de revendication~~ de crédits ~~---~~ doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours visés.

### 3. Élève expérimenté

L'élève ~~Une ou un élève~~ expérimenté est âgé d'au moins 18 ans le ou après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire en cours et est inscrit à un programme dans le but d'obtenir le (DESO) Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (note politique/programme n° 132).

~~L'élève expérimenté est une ou un élève ayant 18 ans ou plus qui n'a pas fréquenté une école de jour depuis au moins une année. L'élève expérimenté pourra recourir au processus de revendication de crédits pour les cours de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années à compter de l'année scolaire 2003-2004 (note politique/programme n° 132).~~

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page -2 de 2

~~Le Conseil doit veiller à ce que les groupes d'élèves expérimentés reçoivent des équivalences de crédits pour ces attestations :~~

~~un DESO en vertu du document Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année et CPO) — La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, édition revue, 1989 (Circulaire EOCIS) pour les élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9<sup>e</sup> année avant 1999~~

~~un Diplôme d'études secondaires (DES) en vertu de la Circulaire H.S.1-1979-1981, pour les élèves qui fréquentaient une école secondaire de l'Ontario en 9<sup>e</sup> année avant le 1<sup>er</sup> septembre 1984~~

~~La direction déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui reprendra ses études secondaires à partir de crédits en fonction des conditions d'obtention du diplôme régies par la circulaire ESO.~~

~~Il appartient à la direction d'école de déterminer si un élève expérimenté a fréquenté auparavant le système d'éducation secondaire de l'Ontario en se fondant sur des preuves écrites (par exemple, le Relevé de notes de l'Ontario (RNO) et le Bulletin scolaire de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année).~~

- ~~L'école déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui aura repris ses études secondaires avant 1999 en fonction des conditions d'obtention du diplôme prescrites dans le document intitulé Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année et CPO) — La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1989, éd. revue (circulaire EOCIS), et ce, jusqu'au début de l'année scolaire 2003-2004.~~
- ~~L'école déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui reprendra ses études secondaires entre 1999 et le début de l'année scolaire 2003-2004 en fonction des conditions d'obtention du diplôme régies par la.~~
- ~~L'école déterminera, à partir de l'année scolaire 2003-2004, les crédits de l'élève expérimenté qui étudie pour obtenir son diplôme conformément aux dispositions énoncées à la circulaire ESO portant sur la reconnaissance des acquis.~~

### 4. Équivalence de crédits

L'octroi d'équivalence de crédits est le volet de la reconnaissance des acquis qui consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres établissements comme les écoles privées non inspectées de l'Ontario ou encore situés à l'extérieur de l'Ontario.

### 5. Preuves suffisantes

L'élève pourra faire une demande afin de reconnaître ses acquis revendiquer un crédit pour un cours lorsque la documentation fournie à la direction d'école est complète, permet de

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

~~répondre aux attentes du cours et que le processus d'équivalence ou de revendication de crédit est respecté. si elle ou l'élève peut fournir à la direction de l'école une documentation démontrant qu'elle ou il satisfait aux attentes du cours revendiqué et assurant qu'elle ou il réussirait vraisemblablement le processus de revendication.~~

### ~~6. Reconnaissance des acquis (RDA)~~

~~La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour ses acquis. L'élève peut faire évaluer ses compétences en regard des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets : la revendication de crédits et l'octroi d'équivalence de crédits.~~

### ~~7.6. Revendication de crédits~~

~~La revendication de crédits est le volet de la reconnaissance des acquis qui consiste en une évaluation des acquis de l'élève afin de lui accorder le crédit ainsi qu'une note pour un cours de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année, élaboré en fonction d'un programme-cadre provincial publié en 1999 ou par la suite. Les élèves peuvent obtenir un maximum de quatre crédits, dont au plus deux dans une même discipline, par le processus de revendication de crédits.~~

## ÉDUCATION ET ÉCOLE – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATIONS

Directives administratives n ° 3, ~~404a13~~

### RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Approuvées le 26 octobre 2002

~~Révisées le 25 mai 2013~~

Révisées le ~~xxx-29 janvier 2021~~

Prochaine révision en 202~~9~~4-20~~30~~25

Page 1 de 20

### REVENDIGATION DE CRÉDITS

#### PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde a la responsabilité d'encadrer un processus de revendication des crédits pour ses élèves. La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel les élèves peuvent obtenir des crédits pour leurs acquis. Les acquis comprennent les connaissances et habiletés acquises de façon formelle ou informelle en dehors d'une école secondaire. Ainsi le Conseil définit par les présentes directives administratives un processus encadrant la Reconnaissance des acquis (RDA).

La RDA comprend deux volets distincts : l'octroi de l'équivalence de crédits et la revendication de crédits.

La RDA s'applique uniquement aux cours enseignés dans les écoles du Conseil. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA – soit en suivant le processus d'octroi d'~~équivalencee~~ de crédits, soit en suivant le processus de revendication de crédits – doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours crédités.

### 1. Modalités

#### 1.1 L'octroi de l'équivalence de crédits

L'octroi d'équivalences de crédits consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres établissements ou à l'extérieur de l'Ontario.

Une ou un élève qui passe d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à une école secondaire de l'Ontario est admissible à des équivalences de crédits. Les équivalences de crédits sont accordées uniquement à des fins de placement.

- a) La direction d'école déterminera le total des équivalences de crédits à accorder à l'élève pour son apprentissage antérieur ainsi que le nombre de crédits obligatoires et optionnels qu'elle ou il lui reste à obtenir.
- b) La direction d'école utilisera comme guide le tableau intitulé « Conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario » qui figure dans la circulaire ÉSO, pour déterminer le nombre de crédits que l'élève doit réussir, ainsi que les autres conditions d'obtention du diplôme auxquelles l'élève doit satisfaire pour obtenir son diplôme d'études secondaires.
- c) La direction d'école veillera à ce que les équivalences soient consignées conformément au « Manuel du Relevé de notes de l'Ontario, 1999 ».

#### 1.1.1 Demande de révision

Lorsqu'une ou une l'élève adulte ou la personne détenant l'autorité parental de l'élèvees parents, tuteurs ou tutrices d'une ou d'un élève mineur ne sont est pas d'accord avec la décision de la direction d'école concernant le placement de l'élève passant d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à l'école secondaire de l'Ontario, ils peuventcette personne peut demander à la surintendance de l'éducation d'examiner la question. La décision de la surintendance de l'éducation est finale. Il n'existe pas de processus d'appel.

4. \_\_\_\_\_

## 1.2 La revendication de crédits

- a) À moins de répondre à la définition d'élève expérimenté (voir la politique 3,404),  
~~Une ou un l'élève~~ élève peut revendiquer des crédits ~~uniquement~~ pour les cours de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années figurant dans les programmes-cadres provinciaux et offerts dans les écoles secondaires du Conseil.
- b) L'élève ne peut pas recourir à la revendication de crédits pour améliorer ses résultats dans un cours pour lequel elle ou il a déjà obtenu le crédit ni pour obtenir le crédit pour un cours auquel elle ou il a échoué.
- c) ~~Une ou un l'~~ élève peut obtenir par l'entremise du processus de revendication de crédits un maximum de quatre crédits, dont au plus deux dans une même discipline.
- d) L'élève désirant obtenir le crédit pour un cours sans avoir à le suivre peut utiliser des certificats ou d'autres relevés indiquant les résultats obtenus en dehors d'une école de l'Ontario si ces derniers n'ont pas déjà servi à reconnaître des crédits d'équivalence. Ces pièces justificatives deviendraient des preuves suffisantes pour entamer le processus de revendication de crédits.
- e) L'élève détenant un certificat en musique délivré par un des établissements énumérés à l'annexe 4 de la circulaire ÉSO, intitulé « *Certificats en musique qui donnent droit à des crédits* » n'a pas besoin de revendiquer de crédits pour les cours de musique visés, et ~~elle ou~~ ~~l'élève~~ reçoit les crédits comme le prévoit la circulaire ÉSO, à l'annexe 4 et à la section 6.8.6.
- f) L'élève ne peut revendiquer le crédit d'un cours que si elle ou il peut fournir à la direction de son école des preuves assurant de façon raisonnable qu'elle ou il réussirait vraisemblablement le processus de revendication de crédits.
- g) La direction d'école veillera à ce que soient publiés dans le prospectus de cours les renseignements touchant le processus et les possibilités de revendication de crédits. Aucun droit de scolarité ne sera exigé de l'élève qui a recours au processus de revendication de crédits.

### 2-1.2.1 Processus

L'élève désirant revendiquer le crédit d'un cours doit :

- a) entamer le processus de revendication de crédits en s'informant auprès de la personne responsable dans son école;

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

- b) remplir le formulaire « *Demande de revendication du crédit pour un cours* » (Annexe A) et soumettre la documentation à l'appui des « preuves suffisantes »;
- c) compléter le processus d'évaluation qui comprend des situations officielles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation élaborées par l'école.

### 3-1.2.2 Disponibilité des informations expliquant le processus~~Calendrier~~

~~Une ou un élève~~ L'élève inscrit à une école secondaire du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) ou ~~ses parents, tuteurs ou tutrices peuvent~~ la personne détenant l'autorité parentale de l'élève peut demander ~~initier~~ le processus de revendication de crédits pour tout cours de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année, si le cours est offert dans une école du Conseil. ~~selon le calendrier de mise en œuvre du processus de revendication de crédits suivant :~~

- ~~• dès 2001-2002 pour toute revendication d'un cours de 10<sup>e</sup> année;~~
- ~~• dès 2002-2003 pour toute revendication d'un cours de 11<sup>e</sup> année;~~
- ~~• dès 2003-2004 pour toute revendication d'un cours de 12<sup>e</sup> année.~~

L'école met à la disposition de l'élève, de ses parents, tuteurs ou tutrices un dépliant informatif (voir l'Annexe I) sur la reconnaissance des acquis au bureau de l'orientation.

### 4-1.2.3 Demande de révision

Lorsqu'~~une~~ un ~~l'~~élève ~~adulte~~ ou ~~les~~ la ~~personne détenant l'autorité parentale de l'élève~~ parents d'une ou d'un élève mineur ~~ne sont pas~~ est pas d'accord avec la décision de la direction d'école concernant la revendication de crédits, ~~ilscette peuvent~~ personne peut demander à la surintendance de l'éducation d'examiner la question. La décision de la surintendance de l'éducation est finale. Il n'existe pas de processus d'appel.

## OCTROI D'ÉQUIVALENCE DE CRÉDITS

### 1. Modalités

- ~~a) Une ou un élève qui passe d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à une école secondaire de l'Ontario est admissible à des équivalences de crédits. Les équivalences de crédits sont accordées uniquement à des fins de placement.~~
- ~~b) La direction d'école déterminera le total des équivalences de crédits à accorder à l'élève pour son apprentissage antérieur ainsi que le nombre de crédits obligatoires et optionnels qu'elle ou il lui reste à obtenir.~~
- ~~c) La direction d'école utilisera comme guide le tableau intitulé « Conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario » qui figure dans la circulaire ÉSO, pour déterminer le nombre de crédits que l'élève doit réussir, ainsi que les autres conditions d'obtention du diplôme auxquelles l'élève doit satisfaire pour obtenir son diplôme d'études secondaires.~~
- ~~d) La direction d'école veillera à ce que les équivalences soient consignées conformément au « Manuel du Relevé de notes de l'Ontario, 1999 ».~~

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

~~2.1. Demande de révision~~

~~Lorsqu'une ou un élève adulte ou les parents, tuteurs ou tutrices d'une ou d'un élève mineur ne sont pas d'accord avec la décision de la direction d'école concernant le placement de l'élève passant d'une école privée non inspectée de l'Ontario ou d'une école située à l'extérieur de l'Ontario à l'école secondaire de l'Ontario, ils peuvent demander à la surintendance de l'éducation d'examiner la question. La décision de la surintendance de l'éducation est finale. Il n'existe pas de processus d'appel.~~

**RESPONSABILITÉS QUANT À LA REVENDICATION DES CRÉDITS SELON LE PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS****1. Responsabilités du Conseil**

- a) Le Conseil indiquera au ministère de l'Éducation, dans son rapport de septembre, le nombre total de revendications de crédits menées à terme, c'est-à-dire toutes les revendications pour lesquelles des élèves ont obtenu une note finale en pourcentage, qu'elles ou ils aient réussi ou échoué. Pour les écoles semestriées, ces renseignements seront également fournis dans le rapport de mars.
- b) Le Conseil étudiera la faisabilité des demandes spéciales de revendications des acquis qui lui seront soumises par les directions d'école.
- c) Le Conseil répondra aux requêtes en cas de différends dans le processus de reconnaissance des acquis.

**2. Responsabilités de la direction d'école**

La direction d'école est responsable de la mise en [œuvre](#) et de la supervision des modalités du processus de revendication de crédits. Elle doit :

- a) veiller à ce que le personnel de l'école, les élèves et leurs parents, tuteurs ou tutrices soient informés des lignes directrices et des modalités relatives au processus de revendication de crédits et de leurs responsabilités respectives (voir l'Annexe I);
- b) s'assurer que soient publiés dans le prospectus de cours :
  - i) un énoncé expliquant ce qu'est la revendication de crédits (voir exemple à l'Annexe B),
  - ii) le « Calendrier de revendication de crédits » qui indique à quel moment les élèves peuvent revendiquer des crédits,
  - iii) la liste des cours que peuvent revendiquer les élèves et celle des cours qui sont formellement exclus,
  - iv) les grandes lignes du processus de revendication, et
  - v) le nom des personnes responsables du dossier de la revendication de crédits dans l'école et au Conseil;



## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

- 
- c) mettre sur pied, au sein de l'école, un comité responsable de la mise en œuvre du processus de revendication de crédits qui pourrait inclure, la direction d'école, une conseillère ou un conseiller en orientation, une enseignante ou un enseignant, une enseignante-guide ou un enseignant-guide, une enseignante ou un enseignant ressource;
- d) évaluer chaque demande de revendication, en consultation avec les ~~parents~~ personnes ayant l'autorité parentale, tuteurs ou tutrices de l'élève, l'élève et le personnel scolaire approprié pour déterminer s'il existe des preuves assurant des possibilités raisonnables de succès et s'il convient de permettre à l'élève de revendiquer le crédit pour le cours (voir l'Annexe E);
- e) veiller à ce que l'élève, ne possédant pas la documentation adéquate en raison de circonstances extraordinaires, reçoive des suggestions pour rassembler les preuves nécessaires à sa demande de revendication;
- f) veiller à élaborer ou superviser l'élaboration des tests officiels et d'autres méthodes d'évaluation et en superviser l'administration;
- g) veiller à ce qu'uniquement ~~des enseignantes et enseignants~~ les membres du personnel enseignant, accrédités auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, soient chargés du processus de revendication de crédits de la RDA;
- h) assurer la gestion des dossiers de revendication des crédits (voir les Annexes F, G et H) :
- i) en veillant à ce que le relevé intitulé « *Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé cumulatif* » (voir l'Annexe C) soit tenu à jour et versé au dossier scolaire de l'élève (DSO).

Le relevé « *Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé provisoire* » (voir l'annexe D) sera utilisé pour les crédits obtenus par l'entremise du processus de revendication de crédits dans une école autre que l'école qui tient à jour le DSO de l'élève. La direction d'école de cette école utilisera le relevé provisoire pour communiquer, à l'école qui tient à jour le DSO, les résultats de la revendication de crédits par l'élève. La personne à la direction de l'école, qui tient à jour le DSO de l'élève, consignera les renseignements dans le relevé cumulatif de la RDA conservé dans le DSO de l'élève.

Les renseignements suivants doivent être inscrits dans le ou les relevés appropriés de la revendication de crédits : la note en pourcentage obtenue par l'élève, que celle-ci ou celui-ci ait réussi ou échoué, ou un abandon si l'élève s'est retiré du processus de revendication de crédits.

Les renseignements suivants doivent être inscrits dans le *Relevé de notes de l'Ontario* de l'élève dans le cas d'une revendication de crédits **pour des cours de 10<sup>e</sup> année** :

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

- la note en pourcentage uniquement en cas de réussite (si l'élève suit par la suite le cours, seule la note en pourcentage la plus élevée sera inscrite);
- rien si l'élève abandonne le processus de revendication de crédits;
- rien si l'élève obtient une note inférieure à la note de passage.

Les renseignements suivants doivent être inscrits dans le *Relevé de notes de l'Ontario* de l'élève dans le cas d'une revendication de crédits **pour des cours de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années** :

- les notes en pourcentage, que l'élève a réussies ou échouées;
- rien si l'élève abandonnait le processus de revendication de crédits.

On inscrira une note d'échec, inférieure à 50 %, au Relevé de notes de l'élève qui entame, mais ne complète pas l'évaluation finale. Un élève peut abandonner le processus de revendication de crédits, sans qu'une note d'échec apparaisse à son Relevé de notes à la suite de l'acceptation de ses preuves suffisantes, si elle ou il n'a pas encore entamé l'étape des évaluations.

- ii) en s'assurant que la demande de revendication de crédits soit inscrite dans le plan annuel de cheminement de l'élève (PAC) comme faisant partie de son plan pour atteindre ses buts éducationnels.

### 3. Responsabilités de l'élève

À moins de répondre à la définition d'élève expérimenté (voir politique 3.404 pour la définition), l'élève ~~est~~ responsable :

- a) de s'informer sur le processus de revendication de crédits si ~~elle ou il~~ l'élève croit avoir acquis les compétences nécessaires à la revendication d'un crédit;
- b) de demander le processus de revendication de crédits en utilisant le formulaire « *Demande de revendication du crédit pour un cours* » (voir l'Annexe A);
- c) d'obtenir, ~~si elle ou il est une ou un élève mineur, l'~~autorisation parentale avant de demander la revendication de crédits pour un cours, à moins d'avoir 16 ou 17 ans et d'être soustrait de l'autorité parentale;
- d) de soumettre toute la documentation (preuves suffisantes) à l'appui de sa demande de revendication de crédits;
- e) d'inscrire dans son plan annuel de cheminement la demande de revendication de crédits;
- f) de respecter l'échéancier prescrit dans le « Calendrier de revendication de crédits » et de se soumettre aux évaluations demandées.

L'élève pourra revendiquer une deuxième fois le crédit pour un cours, à la suite d'un échec, après un intervalle d'au moins un semestre si ~~elle ou il~~ l'élève peut démontrer à la direction d'école que l'élève/elle ou il réussira vraisemblablement à obtenir le crédit, étant donné les études faites et l'expérience acquise entre temps.

## ANNEXE A

Confidentiel (une fois rempli)

## DEMANDE DE REVENDICATION DE CRÉDIT POUR UN COURS

Veuillez remplir ce formulaire et le présenter à la direction de votre école.

Nom de famille : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

NIM/NISO : \_\_\_\_\_ Année d'études : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_  
année mois jourNom du parent,  
du tuteur ou de la tutricee la personne détenant l'autorité parentale :

\_\_\_\_\_

Je désire revendiquer le crédit pour le cours suivant :

Titre du cours	Type de cours	Année du cours/niveau	Code du cours

Je sais que la note que j'obtiendrai à la suite du processus de revendication de crédits pour un cours de 10<sup>e</sup> année, réussi, ou pour un cours de 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année, réussi ou échoué, sera inscrite dans mon Relevé de notes de l'Ontario. La note obtenue à la suite de ce processus, de même que l'abandon du processus pour un cours de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année, seront aussi inscrits dans mon relevé cumulatif de reconnaissance des acquis (RDA) et conservés dans mon Dossier scolaire de l'Ontario (DSO).

Je sais que le processus de revendication de crédits de la RDA comprend des tests officiels (combinaison équilibrée de travaux écrits et pratiques, selon la discipline) comptant pour 70 pour 100 de la note finale ainsi que d'autres méthodes d'évaluation comptant pour 30 pour 100 de la note finale. Je sais que mes habiletés et mes connaissances seront évaluées en fonction des attentes décrites dans le programme-cadre provincial pertinent. Je sais qu'un maximum de quatre crédits peut être accordé par l'entremise du processus de revendication de crédits pour des cours de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, dont au plus deux dans la même discipline.

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 7 de 20

---

**DEMANDE DE REVENDICATION DE CRÉDIT POUR UN COURS**

Je sou mets les documents suivants pour appuyer la revendication de crédit pour ce cours

(cocher tout ce qui s'applique et est inclus) :

- une ou des lettres de recommandation du personnel enseignant qui connaît bien les attentes du cours;*
- une ou des lettres de recommandation de membres de la communauté;*
- portfolio de travaux pertinents;*
- preuve de l'acquisition d'une expérience pertinente réussie dans un milieu supervisé;*
- preuve de la réalisation d'études indépendantes dans un domaine pertinent;*
- documents électroniques divers contenant des exemples de travaux pertinents;*
- preuve d'un apprentissage antérieur fait auprès d'un autre établissement scolaire;*
- preuve montrant la réussite des cours préalables à ce cours;*
- autres - précisez : \_\_\_\_\_.*

**Paragraphe à rédiger par l'élève**

Sur une feuille annexée à ce formulaire, veuillez rédiger un paragraphe de 100 à 200 mots indiquant pourquoi vous désirez revendiquer le crédit pour ce cours.

Veuillez préciser :

- Comment l'obtention du crédit pour ce cours vous aidera-t-elle à atteindre vos buts éducationnels?
- Vos compétences par rapport aux attentes des divers domaines du cours et vos intérêts particuliers en ce qui concerne ce cours.

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

## DEMANDE DE REVENDEICATION DE CRÉDIT POUR UN COURS

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

(veuillez annexer des feuilles supplémentaires au besoin).

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Date : \_

Signature des  
parents, tuteurs ou  
tutrices :

\_\_\_\_\_

Date : \_

----- Section réservée au service d'orientation -----

..-.

Demande reçue  
par :

\_\_\_\_\_

(NOM EN LETTRES MOULEES)

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_

Conformément à l'article 29 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire permettront de déterminer si le crédit de cours sera accordé à l'élève qui en fait la demande. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la direction de l'école.

**Distribution :** Original - Service d'orientation  
Copie - DSO de l'élève

---

**ANNEXE B****Texte à insérer au prospectus des écoles secondaires du Conseil scolaire Viamonde****Responsabilités du Conseil scolaire Viamonde**

Selon la note Politique/Programmes n° 129 relative à la mise en œuvre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) dans les écoles secondaires de l'Ontario, les conseils doivent veiller à ce que soit publié dans leurs prospectus de cours un énoncé clair précisant à quel moment les élèves peuvent revendiquer des crédits et quelles sont les possibilités de revendication de crédits (circulaire ÉSO, section 5.3.1).

**Reconnaissance des acquis (RDA)**

La reconnaissance des acquis (RDA) est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel l'élève peut obtenir des crédits pour des acquis obtenus à l'extérieur des écoles secondaires de l'Ontario. L'élève peut faire évaluer ses compétences en fonction des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. La RDA comporte deux volets : la revendication de crédits et l'octroi d'équivalences de crédits.

La revendication de crédits consiste en une évaluation des acquis de l'élève afin de lui accorder le crédit pour un cours de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années et, à partir de l'année 2003-2004, pour un cours de 12<sup>e</sup> année, élaboré en fonction d'un programme-cadre provincial. Tous les crédits accordés par l'entremise de la RDA doivent représenter les mêmes normes de rendement que les crédits attribués aux élèves ayant suivi les cours visés. L'élève devra fournir des preuves suffisantes pour entamer le processus et son rendement sera ensuite évalué sur toutes les attentes du cours revendiqué selon des grilles d'évaluation des compétences.

L'octroi d'équivalences de crédits consiste à évaluer les titres de compétences obtenus dans d'autres établissements ontariens, comme les écoles privées non inspectées, ou ceux situés à l'extérieur de l'Ontario. Ces équivalences servent uniquement à des fins de placement.

**Processus de revendication de crédits**

L'élève qui pense déjà posséder les compétences nécessaires pour réussir un cours de 10<sup>e</sup> ou de 11<sup>e</sup> année devrait s'informer au sujet du processus de reconnaissance des acquis. Un dépliant énonçant les modalités du processus de revendication de crédits est disponible au bureau d'orientation de l'école et sur le site Internet du Conseil scolaire Viamonde.

Pour revendiquer un crédit, l'élève doit d'abord remplir les formulaires nécessaires et fournir des preuves suffisantes assurant de façon raisonnable que ses chances de réussir le processus de revendication sont bonnes. Si sa demande est acceptée, elle ou il devra se

**RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

Page 10 de 20

---

soumettre aux situations formelles ou non d'évaluations, adaptées au cours, pour démontrer les compétences acquises en regard des attentes du cours revendiqué. L'élève qui réussit la revendication obtiendra un crédit sous forme de pourcentage dans son *Relevé de notes de l'Ontario*.

**Calendrier de revendication de crédits**

L'élève peut entamer un processus de revendication des acquis pour tout cours offert à l'école ou au Conseil si elle ou il pense posséder les acquis nécessaires pour obtenir un crédit par le processus de revendication. Pour les cours non offerts au Conseil, l'élève devra rencontrer la direction d'école qui soumettra le cas à la surintendance de l'éducation pour une étude de faisabilité. Une liste des cours, pour lesquels l'élève ne peut pas demander une revendication, est incluse dans le dépliant informatif.

L'élève remplit d'abord les formulaires nécessaires à une demande de revendication de crédit et prépare ses preuves suffisantes. Elle ou il devra soumettre cette documentation, avant la fin octobre, au comité de l'école, constitué de la direction d'école, de la conseillère ou du conseiller en orientation et de l'enseignante ou de l'enseignant de la discipline du cours revendiqué.


La demande est étudiée par le comité de l'école et une réponse est fournie à l'élève au plus tard un mois après la remise de la demande. Les parents, tuteurs ou tutrices sont informés de la décision pour les élèves de moins de 18 ans.

Si l'élève est accepté dans le processus de revendication des acquis, elle ou il rencontre ensuite l'enseignante ou l'enseignant responsable de son évaluation et un échéancier des évaluations est établi. L'élève inscrit alors sa demande de revendication de crédits dans son plan annuel de cheminement comme étant un de ses buts éducationnels. L'élève doit compléter les évaluations requises au plus tard à la fin de l'année scolaire en cours.

Si le comité d'école refuse la demande de revendication, l'élève majeur ou les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève mineur peuvent demander une révision de la décision auprès de la surintendance de l'éducation.

Si l'élève échoue le processus lors d'une première tentative de revendication de crédits, elle ou il pourra revendiquer une deuxième fois le crédit pour un cours, après un intervalle acceptable si elle ou il peut démontrer à la direction de son école qu'elle ou il réussira vraisemblablement à obtenir le crédit, étant donné les études faites et l'expérience acquise entre temps. L'intervalle en question sera d'au moins un semestre.

ANNEXE C



Conseil scolaire Viamonde

**RECONNAISSANCE DES ACQUIS : REVENDICATION DE CRÉDITS**

**Relevé cumulatif**

Nom de famille		Prénom(s)		NIM/NISO Numéro matricule				Date de naissance		
Nom de l'école (numéro du ministère) <sup>2</sup>						Date d'admission de l'élève à l'école				
Date (année /mois)	Conseil scolaire/école privée inspectée <sup>2</sup>	Année du cours/niveau	Titre du cours	Code du cours	Discipline (programme-cadre)	Note en pourcentage	Crédit (valeur)	Obligatoire	Abandon	Autorisation <sup>3</sup>
xc										

<sup>1</sup> Nom du conseil scolaire, de l'administration scolaire ou de l'école privée inspectée qui tient à jour le DSO de l'élève.

<sup>2</sup> Nom du conseil scolaire ou de l'école privée inspectée où l'élève a obtenu le ou les crédit(s).

<sup>3</sup> Signature de la personne autorisée à tenir à jour le DSO de l'élève.

*N.B.* : Pour connaître les lignes directrices sur l'utilisation de ce formulaire, voir la Note Politique/Programmes n° 129 intitulée « Reconnaissance des acquis (RDA) : mise en œuvre dans les écoles secondaires de l'Ontario »\_ <http://mettowas21.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/129f.html>.



ANNEXE D



RECONNAISSANCE DES ACQUIS : REVENDICATION DE CRÉDITS

Relevé provisoire

Nom de famille		Prénom(s)		NIM/NISO Numéro matricule				Date de naissance		
Nom de l'école (numéro du ministère) <sup>2</sup>						Date d'admission de l'élève à l'école				
Date (année /mois)	Conseil scolaire/école privée inspectée <sup>2</sup>	Année du cours/niveau	Titre du cours	Code du cours	Discipline (programme-cadre)	Note en pourcentage	Crédit (valeur)	Obligatoire	Abandon	Autorisation <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Nom du conseil scolaire, de l'administration scolaire ou de l'école privée inspectée qui tient à jour le DSO de l'élève.

<sup>2</sup> Nom du conseil scolaire ou de l'école privée inspectée où l'élève a obtenu le ou les crédit(s).

<sup>3</sup> Signature de la personne autorisée à tenir à jour le DSO de l'élève.

*N.B.* : Pour connaître les lignes directrices sur l'utilisation de ce formulaire, voir la Note Politique/Programmes n° 129 intitulée « Reconnaissance des acquis (RDA) : mise en œuvre dans les écoles secondaires de l'Ontario ».

<http://mettowas21.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/129f.html>.

**ANNEXE E**

**Document pour utilisation par l'école au cours du processus**

**Formulaire d'évaluation du dossier initial**

<p>Très bonne qualité des preuves</p> <p>Évaluation du potentiel de rendement : niveau 3 ou 4</p> <p>Il est très probable que l'élève réussisse le processus de revendication de crédits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toutes les preuves sont récentes.</li> <li>▪ Toutes les preuves démontrent l'atteinte des attentes et des compétences du programme-cadre.</li> <li>▪ L'élève démontre une compréhension approfondie des concepts issus du programme-cadre.</li> <li>▪ L'élève fournit des preuves suffisantes par rapport à tous les domaines du cours.</li> </ul>
<p>Qualité satisfaisante des preuves</p> <p>Évaluation du potentiel de rendement : niveau 1 ou 2</p> <p>Il est probable que l'élève réussisse le processus de revendication de crédits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La plupart des preuves sont récentes.</li> <li>▪ Les preuves démontrent l'atteinte de certaines des attentes et des compétences du programme-cadre.</li> <li>▪ L'élève démontre une compréhension satisfaisante des concepts issus du programme-cadre.</li> <li>▪ L'élève fournit des preuves satisfaisantes par rapport à tous les domaines du cours.</li> </ul>
<p>Qualité insuffisante des preuves</p> <p>Évaluation du potentiel de rendement : en deçà du niveau 1</p> <p>Il est peu probable que l'élève réussisse le processus de revendication de crédits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La plupart des preuves ne sont pas récentes.</li> <li>▪ Les preuves démontrent des acquis limités en regard des attentes et des compétences du programme-cadre.</li> <li>▪ L'élève démontre un début de compréhension des concepts issus du programme-cadre.</li> <li>▪ L'élève fournit des preuves limitées par rapport à tous les domaines du cours.</li> </ul>

Forces : \_\_\_\_\_

À améliorer : \_\_\_\_\_

Prochaine étape : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève : _____	Code de cours : _____
Matricule de l'élève : _____	Titre du cours : _____
Date de la soumission : _____	Type de cours : _____
Évaluation faite par : _____	Date : _____

**RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

Page 14 de 20

**ANNEXE F**

(En-tête de l'école)

Lettre de confirmation - RDA

Le **date**

À qui de droit,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre demande de revendication de crédit, effectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) a été acceptée.

Veillez prendre connaissance de l'information contenue dans le formulaire d'évaluation ci-joint qui justifie cette décision.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer avec le service d'orientation pour fixer la date d'une prochaine rencontre au cours de laquelle nous parlerons des prochaines étapes que vous devrez suivre pour mener à bien votre projet.

Direction de l'école

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Code de cours : \_\_\_\_\_

Matricule de l'élève : \_\_\_\_\_ Titre du cours : \_\_\_\_\_

Date de la demande : \_\_\_\_\_ Type de cours : \_\_\_\_\_

c. c. DSO de l'élève

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 15 de 20

(En-tête de l'école)

**Modèle - Lettre de refus - RDA**Le **date**

À qui de droit,

Pour faire suite à votre demande de revendication de crédit, effectuée dans le cadre du programme de reconnaissance des acquis (RDA) de votre école, et au terme de l'évaluation de votre dossier, nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons pas présentement acquiescer à votre requête.

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'évaluation de votre dossier qui explique cette décision. Vos points forts et les points à améliorer y sont soulignés ainsi que la prochaine étape à suivre.

Nous vous rappelons cependant que vous pouvez renouveler votre demande après une période d'au moins un semestre si vous possédez suffisamment de preuves démontrant que vous réussirez à obtenir le crédit, soit parce que vous aurez fait des études, soit parce que vous aurez acquis une expérience pertinente dans l'intervalle.

Si vous, vos parents, tuteurs ou tutrices, avez des questions concernant cette décision, n'hésitez pas à communiquer avec l'école pour fixer la date d'une rencontre avec la direction d'école.

Direction de l'école

Nom de l'élève : _____	Code de cours : _____
Matricule de l'élève : _____	Titre du cours : _____
Date de la demande : _____	Type de cours : _____

c. c. DSO de l'élève

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Page 16 de 20

**(En-tête de l'école)****Lettre modèle****Processus de revendication complété**Le **date**

À qui de droit,

Par la présente, nous vous informons que vous avez complété le « Processus de revendication de crédit » pour le cours suivant : \_\_\_\_\_ . Votre note finale est de \_\_\_\_\_ %.

Le document ci-joint intitulé « *Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours* » vous indique l'ensemble des tâches d'évaluation complétées, votre niveau de rendement pour chacune ainsi que la note en pourcentage accordée pour l'ensemble des « Tests officiels » et des « Autres méthodes d'évaluation », de même que la note finale accordée.

Les résultats du processus de revendication ont été consignés dans le document intitulé « *Reconnaissance des acquis : Revendication de crédits – Relevé cumulatif* ». Si votre note finale est de 50 % ou plus, nous vous avons accordé un crédit aux fins de l'obtention de votre diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Le crédit obtenu pour un cours de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année et la note finale correspondante sont aussi inscrits dans votre relevé de notes. Nous vous rappelons que la note finale pour toute revendication d'un crédit de 11<sup>e</sup> ou de 12<sup>e</sup> année est inscrite dans le « Relevé de notes de l'Ontario », peu importe que vous ayez obtenu un crédit ou non.

Votre « Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours- Relevé cumulatif » et votre « Relevé de notes de l'Ontario » sont conservés dans votre dossier scolaire (DSO). Si votre note finale est inférieure à 50 %, vous pourrez soumettre une deuxième demande de revendication pour le même crédit, et ce, après un intervalle de temps acceptable. Le cas échéant, vous devrez soumettre des preuves suffisantes assurant de façon raisonnable que vous réussirez à obtenir le crédit, soit parce que vous aurez fait des études, soit parce que vous aurez acquis une expérience pertinente entre temps.

N'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec la personne responsable en orientation de l'école pour de plus amples renseignements.

Veillez agréer mes plus sincères salutations.

Direction d'école

c. c. DSO de l'élève

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

ANNEXE G

Nom de l'école

Liste de contrôle – tenue des dossiers

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Année scolaire : \_\_\_\_\_

Documents pour la tenue de dossiers	Date	Commentaires et signature de la personne responsable à l'école
Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé cumulatif		
Reconnaissance des acquis : revendication de crédits – Relevé provisoire		
Relevé d'évaluation – Revendication du crédit pour un cours		
Lettre à l'attention de l'élève : Processus de revendication complété		
Inscription des renseignements dans le Relevé de notes de l'Ontario de l'élève		
Dépôt du Relevé cumulatif et du Relevé de notes de l'Ontario dans le DSO de l'élève		

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

ANNEXE H

RELEVÉ D'ÉVALUATION – REVENDICATION DU CRÉDIT POUR UN COURS

Nom de famille de l'élève : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

NIM/NISO : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_(aa) \_\_\_\_\_(mm) \_\_\_\_\_(jj)

Nom ~~du parent/du tuteur ou tutrice~~ de la personne détenant l'autorité parentale

École : \_\_\_\_\_

Titre du cours : \_\_\_\_\_

Code du cours : \_\_\_\_\_

Type de cours : \_\_\_\_\_

Année du cours/niveau : \_\_\_\_\_

Évaluation faite par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS

## MÉTHODES D'ÉVALUATION UTILISÉES

(A) Tests officiels – 70 % de la note finale

Attentes visées	Type de test	Date d'achèvement	Niveau de rendement

Note en pourcentage (sur 70 %) \_\_\_\_\_



RECONNAISSANCE DES ACQUIS

(B) Autres méthodes d'évaluation – 30 % de la note finale

Attentes visées	Type de test	Date d'achèvement	Niveau de rendement

Note en pourcentage (sur 30 %) \_\_\_\_\_  
 Note finale en pourcentage \_\_\_\_\_

Signatures

\_\_\_\_\_

Enseignante ou enseignant de la matière

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Élève

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Direction d'école

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

~~Enseignante-guide ou enseignant-guide/~~Personnel enseignant

\_\_\_\_\_

Date

Responsable de l'orientation

\_\_\_\_\_

~~Parent/tutrice ou tuteur~~Personne détenant l'autorité parentale

\_\_\_\_\_

Date

## ÉCOLE - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Approuvée le 22 mai 2025  
Prochaine révision en 2029-2030

Page 1 de 9

---

## PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde a la responsabilité de soutenir les élèves expérimentés pour qu'ils obtiennent rapidement leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et qu'ils progressent vers un emploi durable, une formation en apprentissage ou des études postsecondaires. La Reconnaissance des acquis (RDA) permet de valoriser les expériences passées des adultes en les convertissant en crédits pour éviter la redondance des apprentissages, réduire les délais et les pertes d'opportunités, tout en facilitant un parcours vers l'obtention du DESO.

## MODALITÉS

### 1. DÉFINITION

Élèves expérimentés : Les élèves expérimentés sont âgés d'au moins 18 ans le ou après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire en cours et sont inscrits à un programme dans le but d'obtenir le (DESO) Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

### 2. ACCÈS

Des outils et des processus d'évaluation pertinents, sensibles et adaptés à la culture seront privilégiés pour tenir compte des perspectives uniques aux élèves des Premières Nations, Métis et Inuits ainsi que des perspectives uniques aux élèves racisés et aux nouveaux arrivants en Ontario. Tout au long du processus de la RDA, le conseil s'engage à offrir des mesures d'adaptation et de soutien telles qu'énoncées dans la [Politique sur l'éducation accessible aux élèves handicapés](#) de la [Commission ontarienne des droits de la personne et au code des droits de la personne de l'Ontario \(le CODE\)](#).

### 3. PROCESSUS

La RDA pour les élèves expérimentés est le processus officiel et gratuit d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel ces élèves pourraient obtenir des crédits pour leurs expériences et apprentissages antérieurs.

Les acquis sont les **connaissances**, les **compétences** et les **habiletés** acquises, de **façon formelle** et **informelle**, ailleurs que dans une école secondaire de l'Ontario. Les élèves peuvent faire évaluer leurs connaissances, compétences et habiletés par rapport aux attentes du curriculum de l'Ontario afin d'obtenir des crédits en vue de l'obtention du DESO.

Tous les crédits accordés dans le cadre de la RDA doivent correspondre aux mêmes normes de rendement que celles des crédits attribués aux élèves qui ont suivi ces cours.

## ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 2 de 10

---

Après avoir examiné la documentation et les preuves des acquis d'apprentissage, la direction d'école détermine le nombre de crédits, y compris les crédits obligatoires, dont l'élève expérimenté a besoin pour obtenir son diplôme, ainsi que la façon la plus appropriée de mettre en œuvre le processus de la RDA.

La RDA pour les élèves expérimentés comporte deux volets : l'« équivalence de crédits » et la « revendication de crédits ».

**4. LIGNES DIRECTRICES****4.1 Processus d'équivalence de crédits**

La direction d'école doit s'assurer que tous les élèves expérimentés connaissent les lignes directrices et les modalités se rapportant à l'évaluation des attestations d'études dans le cadre du processus d'équivalence de crédits, y compris celles portant sur la consignation des résultats dans le DSO et le relevé de notes de l'Ontario (RNO).

**4.1.1 Équivalence de crédits de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> année**

La direction d'école doit :

- déterminer le nombre de crédits que peuvent recevoir les élèves expérimentés, jusqu'à 16 crédits de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année, après avoir examiné les relevés de notes qui indiquent la réussite de deux années d'études comparables à la 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année en Ontario ;
- déterminer le nombre de crédits de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année à être accordé aux élèves expérimentés après une évaluation individuelle dans le cadre du processus d'équivalence de crédits.

À sa discrétion, la direction d'école peut accorder aux élèves expérimentés un maximum de 16 crédits de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> année à la suite d'une évaluation individuelle.

Les élèves expérimentés n'ayant pas de relevés de notes indiquant qu'ils ont réussi les deux premières années du palier secondaire au sein du système d'éducation de l'Ontario, ou l'équivalent, devront réussir jusqu'à quatre évaluations avant que ne leur soient accordés des crédits de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> année. Ces évaluations seront en français, en mathématiques, en sciences et en histoire et géographie du Canada.

La direction d'école pourrait accorder, selon le rendement, un maximum de quatre crédits de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année pour chacune des matières faisant l'objet d'une évaluation (dont une combine deux domaines d'études, l'histoire et la géographie du Canada). Les élèves pourraient donc se faire accorder quatre crédits pour

## ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 3 de 10

chaque matière faisant l'objet d'une évaluation. Si moins de quatre crédits sont accordés pour l'une de ces évaluations, la direction doit déterminer la façon dont l'élève obtiendra les crédits manquants.

Les élèves expérimentés qui prouvent avoir terminé une partie des deux premières années du palier secondaire au sein du système d'éducation de l'Ontario, ou l'équivalent, doivent réussir une évaluation dans la ou les matières manquantes (c'est-à-dire le français, les mathématiques, les sciences puis l'histoire et la géographie du Canada) pour atteindre les 16 crédits requis de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année.

À sa discrétion, la direction d'école pourrait décerner, après une évaluation, un certificat d'études secondaires de l'Ontario à des élèves expérimentés, si les conditions d'obtention du certificat ont été remplies, comme le stipule la section « Certificat d'études secondaires de l'Ontario » du document *Les écoles de l'Ontario*.

Pour les équivalences de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>, le titre du cours ainsi que le code de cours n'apparaîtront pas sur le RNO. Le code EQV est inscrit au lieu d'une note en pourcentage dans le cas des équivalences de crédits.

#### 4.1.2 Équivalence de crédits de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année

La direction d'école doit :

- s'assurer que tous les élèves expérimentés reçoivent un formulaire de demande pour le processus d'équivalence de crédits ainsi que les documents précisant les attentes des cours de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année (par exemple, les attentes des programmes-cadres) pour lesquels elles et ils souhaitent obtenir des crédits ;
- évaluer chaque demande en consultation avec l'élève expérimenté et le personnel scolaire approprié (par exemple, personnel enseignant qualifié de la matière) pour déterminer si l'élève peut se prévaloir du processus d'équivalence de crédits ;
- déterminer s'il y a un lien direct entre les preuves d'acquis et les autres documents présentés par l'élève expérimenté, et les attentes des plus récents programmes-cadres de l'Ontario pour les cours de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année ;
- déterminer si l'équivalence de crédits doit être accordée.

Les types d'attestations d'études et de documents décrits ci-dessous peuvent être acceptés afin de déterminer si un élève expérimenté est admissible à recevoir des crédits de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année dans le cadre du processus d'équivalence de crédits :

- des relevés de notes officiels décernés, soit par un établissement

**ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION****RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

Page 4 de 10

d'enseignement ou de formation reconnu, par un ministère du gouvernement ou par une institution (par exemple, une école secondaire, un collège provincial d'arts appliqués et de technologie, une université, une agente ou un agent de formation, un ministère de l'Éducation ou de la Formation, le militaire) ;

- d'autres documents d'apprentissage pertinents obtenus en suivant différents programmes et cours, ou en acquérant de l'expérience grâce à un travail, à du bénévolat et à diverses expériences de vie, telles assumer un rôle parental.

Pour les équivalences de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>, le titre du cours et le code de cours apparaissent sur le RNO. Le code EQV est inscrit au lieu d'une note en pourcentage dans le cas des équivalences de crédits.

**4.2 Processus de revendication de crédits****4.2.1 Revendication de crédits de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> année**

Il n'existe aucun processus de revendication de crédits pour la 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année.

**4.2.2 Revendication de crédits de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année**

La direction d'école doit :

- informer les élèves expérimentés du processus de revendication, et de leur responsabilité d'initier ce processus de revendication afin d'obtenir des crédits de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année en plus de satisfaire à toutes les exigences ;
- s'assurer que tous les élèves expérimentés connaissent les lignes directrices et les modalités relatives à la revendication de crédits, y compris celles de consigner les résultats dans le DSO et le RNO ;
- s'assurer que tous les élèves expérimentés reçoivent un formulaire de demande ainsi que les documents précisant les attentes des cours de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année (par exemple, les attentes des programmes-cadres) pour lesquels elles et ils souhaitent revendiquer des crédits ;
- évaluer chaque demande en consultation avec l'élève expérimenté et le personnel scolaire approprié (par exemple, le membre du personnel enseignant qualifié de la matière) pour déterminer s'il existe des preuves démontrant des possibilités raisonnables de succès et s'il convient de permettre à l'élève de revendiquer des crédits ;
- déterminer si l'élève expérimenté devrait revendiquer les crédits pour un cours complet ou pour un demi-cours ;
- élaborer des évaluations officielles et d'autres stratégies d'évaluation pour

## ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 5 de 10

- mener le processus de revendication de crédits ;
- administrer le processus de revendication (par exemple, utiliser des évaluations officielles et d'autres stratégies d'évaluation) ;
  - évaluer le rendement de chaque élève expérimenté en octroyant les crédits appropriés et en inscrivant la note obtenue en pourcentage dans le RNO.

Les directions d'école doivent s'assurer que seul le personnel enseignant certifié par l'[Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario](#) réalise le processus de revendication de crédits de la RDA.

Le processus de revendication de crédits est un processus d'évaluation. Les élèves expérimentés ne peuvent pas y recourir pour améliorer la note obtenue dans un cours pour lequel elles et ils ont déjà obtenu un crédit.

Les élèves expérimentés pourraient revendiquer jusqu'à 10 crédits pour des cours de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année figurant au curriculum de l'Ontario. Toutefois, elles et ils ne peuvent pas obtenir plus de 10 crédits de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année dans le cadre des processus d'équivalence et de revendication de crédits combinés. Il n'y a pas de nombre maximal de crédits pouvant être obtenus dans une discipline.

Les élèves expérimentés qui présentent une preuve d'un diplôme d'études postsecondaires ou un diplôme provenant d'un établissement postsecondaire canadien reconnu, incluant un certificat de formation en apprentissage ou un certificat de qualification de l'Ontario, pourraient obtenir 14 crédits de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année grâce aux processus d'équivalence et de revendication de crédits combinés.

Les élèves expérimentés pourraient revendiquer des crédits pour un cours seulement après avoir fourni à la direction une preuve raisonnable démontrant qu'elles et ils réussiraient vraisemblablement le processus de revendication, conformément aux critères établis dans les présentes directives administratives. Si l'élève expérimenté n'est pas d'accord avec la décision de la direction d'école qui ne lui permet pas de revendiquer des crédits ; il est possible de demander à la surintendance responsable du dossier RDA d'examiner la preuve soumise.

Les élèves expérimentés qui détiennent des certificats en musique, soit ceux énumérés dans la section « Certificats en musique donnant droit à des crédits » du document *Les écoles de l'Ontario*, ne sont pas tenus de revendiquer des crédits pour les cours de musique appropriés, car elles et ils recevront les crédits prévus dans le document *Les écoles de l'Ontario*.

**ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION****RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

Page 6 de 10

Les élèves expérimentés recevront uniquement les crédits pour le ou les cours qu'ils ont revendiqués avec succès.

Le processus de revendication ne permet pas aux élèves expérimentés de recevoir des crédits pour les cours suivants :

- un cours pour lequel un crédit a déjà été obtenu (souhaitant améliorer leur note) ;
- un cours dans n'importe quelle matière pour laquelle les crédits ont déjà été accordés dans une année d'études plus élevée ;
- un cours qui chevauche de manière importante un autre cours pour lequel des crédits ont été accordés ;
- un cours de transition ;
- un cours élaboré à l'échelon local ;
- un cours d'éducation coopérative ;
- le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario.

Après un délai raisonnable, les élèves expérimentés seront autorisés à revendiquer une deuxième fois des crédits pour un cours s'ils peuvent raisonnablement démontrer à la direction d'école leur capacité à obtenir des crédits après avoir fait des études supplémentaires.

**4.3 Évaluation du processus de revendication de crédits**

L'évaluation effectuée dans le cadre de la RDA est fondée sur les attentes des programmes-cadres et les grilles d'évaluation du curriculum de l'Ontario. Elle doit porter sur tous les domaines d'études d'un cours et sur toutes les compétences, les habiletés et les connaissances, aussi prendre appui sur les descripteurs des niveaux de

rendement fournis dans la grille d'évaluation du programme-cadre de la discipline. Le niveau de rendement de chaque élève sera inscrit sous forme de pourcentage dans le RNO, comme celui des autres cours.

Les stratégies d'évaluation servant au processus de revendication de crédits doivent comprendre des évaluations officielles (représentant 70 % de la note finale) et d'autres stratégies d'évaluation adaptées au cours (représentant 30 % de la note finale). Les évaluations officielles doivent comporter une combinaison équilibrée de travaux écrits et des démonstrations pratiques des apprentissages convenant à la matière ou à la discipline. Les autres stratégies d'évaluation peuvent comprendre l'évaluation de travaux écrits, de démonstrations pratiques des apprentissages ou de

## ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 7 de 10

représentations, des activités de laboratoire, des questionnaires ainsi que l'observation du travail des élèves et les conversations en étant issues. Il incombe à la direction d'école d'élaborer et d'administrer les évaluations officielles et de déterminer les autres stratégies d'évaluation qui conviennent le mieux à chaque cours pour lequel des élèves revendiquent des crédits.

## 5. LES CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

### 5.1 Conditions d'obtention du DESO en vertu du document : *Les écoles de l'Ontario*

Si des élèves expérimentés cheminent vers le DESO, mais ne détiennent pas déjà les quatre crédits obligatoires de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année, elles et ils doivent obtenir un crédit qui répond aux exigences de crédits obligatoires en vertu du document *Les écoles de l'Ontario* dans chacun des cours suivants :

- Français, 11<sup>e</sup> année — seule la substitution suivante est autorisée :
  - les élèves inscrits à des cours d'actualisation linguistique en français (ALF) ou du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) peuvent revendiquer jusqu'à trois crédits parmi les quatre crédits obligatoires en français
  - le quatrième crédit obligatoire doit provenir d'un cours de français de 12<sup>e</sup> année
- Français, 12<sup>e</sup> année — les substitutions ne sont pas autorisées
- Mathématiques, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année — les substitutions ne sont pas autorisées ;
- Études informatiques, sciences, éducation technologique ou mathématiques, 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année.

### 5.2 Condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques dans les écoles secondaires

Selon le document *Les écoles de l'Ontario*, tous les élèves sont tenus de répondre à la condition d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques dans les écoles secondaires pour obtenir le DESO.

Les élèves expérimentés peuvent s'inscrire directement au Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO) sans passer le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de l'Ontario. Ces élèves peuvent tout de même choisir de répondre à cette condition en réussissant le TPCL.



## ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS

Page 8 de 10

**5.3 Condition d'obtention du diplôme en matière de service communautaire**

La direction d'école détermine, à sa discrétion, le nombre d'heures de service communautaire que les élèves expérimentés, qui cheminent vers leur DESO en vertu du document EO, pourraient avoir à effectuer (entre 0 et 40 heures).

**5.4 Conditions d'obtention du DESO en vertu de la circulaire EOCIS**

La direction d'école doit déterminer sur une base continue quelles exigences de crédits obligatoires (le cas échéant) les élèves expérimentés doivent remplir pour obtenir leur DESO en vertu des exigences de la Circulaire EOCIS. La direction s'inspirera de la section 6.14, « Équivalences accordées à l'élève d'âge adulte » à sa discrétion.

**5.5 Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES)**

Les élèves expérimentés qui avaient commencé un programme d'études dans une école secondaire de l'Ontario avant le 1<sup>er</sup> septembre 1984 peuvent continuer de cheminer vers le DES. Le processus d'évaluation des équivalences de crédits et d'octroi de crédits décrit dans la Circulaire EOCIS s'appliquera aux élèves expérimentés qui cheminent vers le DES.

**5.6 Élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9<sup>e</sup> année avant 1999**

La direction d'école, appuyée par la surintendance responsable de la RDA, déterminera si l'élève expérimenté a fréquenté auparavant le système d'éducation secondaire de l'Ontario en se fondant sur des preuves écrites (par exemple, le Relevé de notes de l'Ontario [RNO] et le Bulletin scolaire de l'Ontario de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année).

Les élèves expérimentés au sens de la Circulaire EOCIS ou de la Circulaire H.S.1 pourraient choisir de faire reconnaître leurs acquis en vertu de l'une ou l'autre de ces circulaires ou par le processus de la RDA menant à l'obtention d'un DESO.

Le Conseil veillera à ce que les groupes d'élèves expérimentés reçoivent des équivalences de crédits pour ces attestations :

- un DESO en vertu du document [Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur \(7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année et CPO\) — La préparation au](#)

**ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION****RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS****Page 9 de 10**

---

[diplôme d'études secondaires de l'Ontario, édition revue, 1989 \(Circulaire EOCIS\)](#) pour les élèves du système scolaire secondaire de l'Ontario qui étaient en 9<sup>e</sup> année avant 1999 ;

- un [Diplôme d'études secondaires \(DES\) en vertu de la Circulaire H.S.1, 1979-1981](#), pour les élèves qui fréquentaient une école secondaire de l'Ontario en 9<sup>e</sup> année avant le 1<sup>er</sup> septembre 1984.

La direction déterminera les crédits pour l'élève expérimenté qui reprendra ses études secondaires en fonction des conditions d'obtention du diplôme régies par la [circulaire ESO](#).

**ÉCOLE — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION****RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR LES ÉLÈVES EXPÉRIMENTÉS**

Page 10 de 10

**ANNEXES****Formulaires pour les élèves expérimentés****Équivalence de crédit****Équivalence de crédit pour les cours de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>**

- Relevé cumulatif pour les équivalences de crédit de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>  
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés — Relevé cumulatif équivalence de crédit 9e -10e 3130-385](#)

**Équivalence de crédit pour les cours de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>**

- Demande d'évaluation par un processus d'équivalence pour un cours de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année  
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés-Demande d'évaluation par un processus d'équivalence de crédits 11e et 12e 3130-373](#)
- Relevé cumulatif pour les équivalences de crédit de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année  
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés- Relevé cumulatif équivalence 11e -12e 3130-384](#)

**Revendication de crédit****Revendication de crédit pour les cours de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>**

- Demande d'évaluation par un processus de revendication pour un cours de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année  
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés-Demande d'évaluation par un processus de revendication pour un cours de 11e et 12e 3130-383](#)
- Relevé d'évaluation pour une revendication de crédits pour un cours de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année  
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés- Relevé dévaluation pour une revendication de crédits pour un cours 3130-387](#)
- Relevé cumulatif pour les revendications de crédit de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année  
[E24 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés — Relevé cumulatif revendication de crédit 11e -12e 3130-386](#)

Le 05 mars 2025

## **AU COMITÉ ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION**

### **Objet : Écriture inclusive et non binaire**

---

#### **Préambule**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) procède actuellement à la révision de son guide de rédaction, dont la publication est imminente. Ce document intègre un chapitre dédié aux orientations en matière d'écriture inclusive dans les communications officielles du Conseil, et sera diffusé ultérieurement à l'ensemble des membres du personnel. De plus, le programme-cadre de français de l'Ontario (2023), destiné aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année, met en avant l'écriture inclusive et non binaire comme leviers essentiels pour promouvoir le respect, l'équité et la diversité.

#### **Situation actuelle**

Les deux vidéos ci-dessous présentent aux membres du CÉÉDI l'avancement de ces deux initiatives au sein du Conseil.

- Guide de rédaction du Conseil : <https://youtu.be/iaoSbJqM64Y>
- Guide d'écriture inclusive et non binaire à l'intention des membres du personnel enseignant afin de les appuyer dans l'enseignement des attentes du programme-cadre de français de l'Ontario (2023) en matière d'écriture inclusive et non binaire : [https://youtu.be/e\\_ZCbrQVScg](https://youtu.be/e_ZCbrQVScg)

#### **II EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport en date du 05 mars 2025 intitulé *Écriture inclusive et non binaire* soit reçu.

#### **Préparé et présenté par :**

La Direction des services du secteur de l'éducation, Volet écoles sécuritaires et bienveillantes  
Élyse Buligan

Le directeur exécutif, communications, recrutement et partenariats  
Steve Lapierre

Le surintendant de l'éducation  
Hugues Kamga